Rapport sur l'industrie cinématographique du Nouveau-Brunswick

Mars 2015

Table des matières

Membres de l'équipe d'examen de l'industrie cinématographique 3
1.0 Résumé 4
2.0 Introduction à l'industrie cinématographique au Canada 5
2.1 Ampleur de l'industrie cinématographique au Canada et au Nouveau-Brunswick 5
2.2 Modèle global de financement pour l'industrie..... 5
3.0 Situation actuelle de l'industrie cinématographique du Nouveau-Brunswick 7
3.1 Contexte..... 7
3.2 Situation actuelle 8
4.0 Retombées économiques de l'industrie cinématographique au Nouveau-Brunswick...9
4.1 Perspective financière 9
4.2 Accroître les investissements..... 10
4.3 Main-d'œuvre 11
4.4 Contribution aux différents projets/genres de production..... 12
5.0 Impact sur le bien public de l'industrie cinématographique au Nouveau-Brunswick ..14
5.1 Identité culturelle..... 14
5.2 Rétention des jeunes et emploi 15
5.3 Maximiser la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick..... 15
5.4 Diversité économique 15
5.5 Tourisme et impact promotionnel..... 16
5.6 Qualité de vie 16
6.0 Aperçu des administrations (Voir l'annexe D pour la numérisation détaillée).....17
7.0 Tendances générales de l'industrie et occasions de croissance 19
8.0 Rétroaction suite à la consultation auprès de l'industrie.....21
Bibliographie et références 23
Annexe A 24
Annexe B 25
Annexe C 27
Retombées économiques de l'industrie de la production de films du Nouveau-Brunswick . 27
Annexe D 59
Aperçu des administrations – Agences provinciales de financement..... 59
Annexe E 65
Annexe F.....66
Liste de toutes les parties consultées..... 66

Membres de l'équipe d'examen de l'industrie cinématographique

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Sandra Jamieson	Co-responsable de projet
Adam Lordon	Co-responsable de projet
Ghislain Labbé	Agent principal, industrie du film
Bunthivy Nou	Agente de projet
Brigitte Donald	Analyste principale en matière de politiques
Jane Matthews-Clark	Conseillère principale

Le ministère des Finances a contribué à l'analyse des retombées économiques et à l'analyse des crédits d'impôt du rapport.

1.0 Résumé

L'industrie du film, de la télévision et du multimédia (industrie cinématographique) du Nouveau-Brunswick est actuellement confrontée à une incertitude et à une instabilité paralysantes en raison des affectations financières insuffisantes mises en place en 2011.

Afin de pouvoir évaluer correctement la situation et d'être en mesure d'y faire face, le présent rapport a été commandé de manière à donner un aperçu détaillé de l'industrie et de ses répercussions économiques et publiques positives pour la province. À ce jour, les retombées globales de l'industrie cinématographique n'ont jamais été clairement établies, car aucun rapport sur les retombées globales de l'industrie n'a jamais été réalisé.

Afin d'appuyer l'équipe d'examen de l'industrie cinématographique, une étude globale des retombées économiques a été préparée par David Campbell de Jupia Consultants Inc., et elle est citée en référence tout au long du rapport en plus d'être jointe en annexe. D'importantes consultations à propos des obstacles rencontrés et de la meilleure façon d'aller de l'avant ont également été tenues auprès des producteurs du Nouveau-Brunswick et d'autres intervenants afin de s'assurer que leur voix est entendue tout au long de l'examen.

Au cours de ce processus, plusieurs domaines à fort potentiel de croissance ont été établis, dont certains domaines pouvant faire l'objet d'une étude approfondie.

2.0 Introduction à l'industrie cinématographique au Canada

2.1 Ampleur de l'industrie cinématographique au Canada et au Nouveau-Brunswick

D'après le rapport *Profile 2013, Economic Report on the Screen-based Media Production Industry in Canada*, la valeur du volume total de la production cinématographique et télévisuelle est de 5,8 milliards de dollars. Les productions du Nouveau-Brunswick représentent moins de 1 % du volume des productions canadiennes, alors que l'Ontario occupe le premier rang avec 41 %, suivie de la Colombie-Britannique à 28 % et du Québec à 24 %. L'ensemble des autres provinces représentent les 7 % qui restent du total des productions. [2]

Comme l'explique le rapport de David Campbell :

> *L'industrie du film, de la vidéo et de l'animation du Nouveau-Brunswick est petite par rapport à celle des autres provinces du Canada. D'après les statistiques du gouvernement provincial, la valeur totale de la production au cours de la période de trois ans allant de 2012-2013 à 2014-2015 était en moyenne de 14,9 millions de dollars par année. Il s'agissait d'une baisse par rapport à la moyenne de 24,6 millions de dollars entre 2007-2008 et 2010-2011. Cette baisse reflète la situation de l'industrie à l'échelle nationale, laquelle a été touchée par la reconduction des crédits d'impôt et d'autres programmes incitatifs aux États-Unis et par la valeur relativement élevée du dollar canadien au cours de cette période.*
>
> *Les années au cours desquelles la production de films et de vidéos a été la plus importante au Nouveau-Brunswick ont été les années 1999-2000 à 2002-2003, alors que la valeur moyenne de la production était de 28,9 millions de dollars. L'industrie a un assez bon rendement en ce qui a trait à la production de valeur économique au Nouveau-Brunswick. D'après les données des multiplicateurs de Statistique Canada, le secteur de la production de films et de vidéos dans la province (SCIAN 5121) génère 72,4 cents de produit intérieur brut dans la province pour chaque dollar de production de l'industrie [3].*

Veuillez consulter l'annexe A – Investissements du gouvernement du Nouveau-Brunswick et niveaux de production associés au cours de la période 1996-2015.

2.2 Modèle global de financement pour l'industrie

Dans l'ensemble des administrations, la production cinématographique et télévisuelle est appuyée par une combinaison de sources de financement internes et externes. En moyenne, la contribution provinciale représente entre 20 et 30 % d'un budget total de production, ce qui signifie qu'environ 70 à 80 % du financement provient de sources externes, de programmes du gouvernement fédéral et d'investissements privés.

Tableau 1
Répartition du financement canadien en 2012-13

	2012-13
Droits de licence des diffuseurs privés	**17 %**
Droits de licence des diffuseurs publics	**10 %**
Crédit d'impôt fédéral	**10 %**
Crédits d'impôt provinciaux	**18 %**
Distributeur canadien	**11 %**
Investissement privé étranger	**10 %**
Fonds des médias du Canada	**11 %**
Fonds de longs métrages canadiens – Téléfilm	**2 %**
Autre source publique	**2 %**
Autre source privée	**8 %**
Total	**100 %**

Investissement privé	**57 %**
Investissement public	**43 %**

Figure 1 Modèle de financement de l'industrie

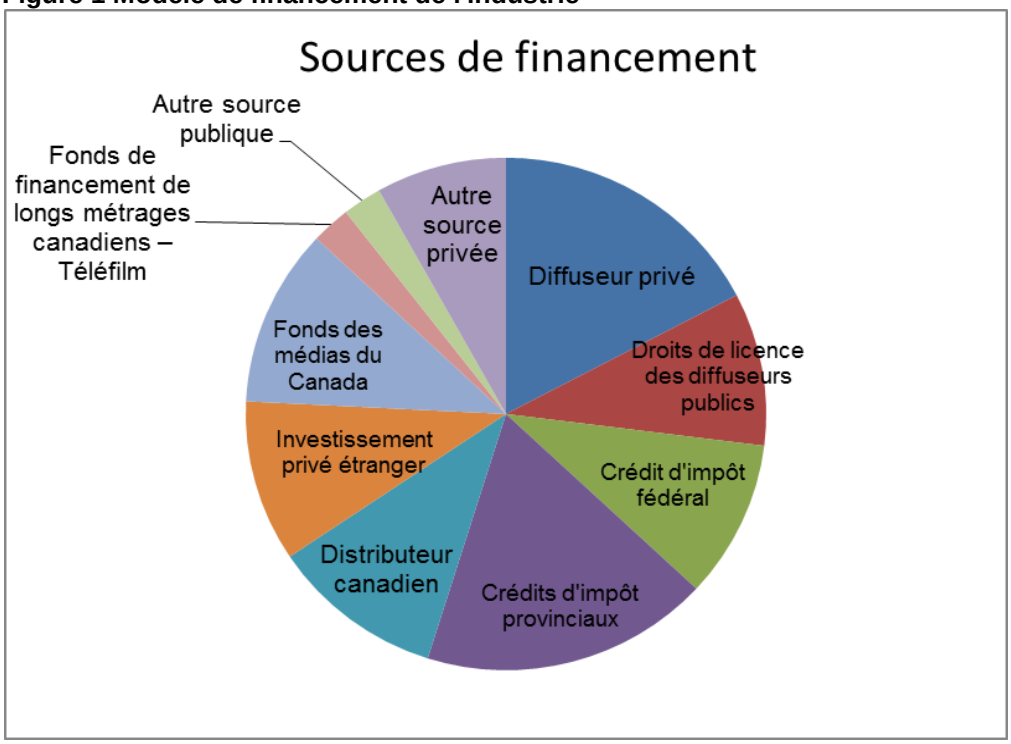

3.0 Situation actuelle de l'industrie cinématographique du Nouveau-Brunswick

3.1 Contexte

1996 :

- L'industrie cinématographique et une organisation d'intervenants qui y sont associés (L'association des producteurs du N.-B.) ont été mises sur pied.
- Le soutien du gouvernement à l'industrie (Film NB) a été mis sur pied.
- Depuis sa création, divers programmes et modèles de soutien financier ont été mis en place pendant des périodes d'une durée variable.
- Le crédit d'impôt pour la production cinématographique du Nouveau-Brunswick a été mis en place pour encourager la formation et l'embauche de main-d'œuvre. Le crédit d'impôt était remboursable et représentait 40 % des salaires admissibles payés à des résidents du Nouveau-Brunswick.
- Film NB gérait tous les programmes de soutien à l'industrie. Le soutien à l'industrie a toujours été sous l'égide d'un ministère.

1997-2001 :

- Un programme de formation en milieu de travail a été mis en place afin de former les personnes à la recherche d'un emploi dans l'industrie cinématographique. L'initiative était appuyée par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, mais le programme a été retiré graduellement en 2001 en raison d'un manque de financement.

1998 :

- Le premier groupe de travail a été créé pour examiner la structure de l'industrie et l'orientation stratégique, élaborer des plans en vue de constituer des équipes de tournage et déterminer et combler les besoins de soutien en matière de personnel.

2009 :

- Des changements ont été apportés aux programmes de Film NB : le crédit d'impôt pour la production cinématographique a été prolongé et est devenu un programme de 10 ans; une prime régionale de 10 % a été mise en place pour encourager les tournages en régions rurales;
- Film NB a été déplacé d'Entreprises NB (ENB) au ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport. Une réorganisation a été effectuée sur le plan du personnel et du budget.

2011 :

- La province du Nouveau-Brunswick a éliminé le crédit d'impôt pour la production cinématographique et les programmes de prêt et d'investissement. Peu après, les membres de l'industrie cinématographique se sont rassemblés en vue de présenter des recommandations au gouvernement afin d'appuyer l'industrie. Leur rapport a été présenté en octobre 2011.

Novembre 2011 :

- L'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick a été annoncée – financement pouvant atteindre 25 à 30 % des dépenses admissibles engagées au Nouveau-Brunswick; 50 % du financement versé à la signature du contrat, et 50 % à la fin du contrat;
- Le programme était administré par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (TPC), mais le financement était administré par la Société de développement régional (SDR) principalement par le biais des Fonds de développement total (TDF).

3.2 Situation actuelle

L'industrie cinématographique se remet actuellement d'une période creuse qui a suivi l'élimination du crédit d'impôt et des programmes de prêt et d'investissement en mars 2011; on prévoit une croissance de l'industrie en raison de la demande accrue de contenu pour de nombreuses plateformes.

En 2012, près de 2,2 millions de dollars ont été investis par l'entremise de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick, ce qui semblait répondre aux besoins de l'industrie pour cette période.

En 2013, des compressions budgétaires touchant l'ensemble du gouvernement ont mené à une diminution du financement disponible, ce qui a entraîné le report de projets de l'exercice financier 2013 à l'exercice 2014. Cette situation a créé un arriéré dans les projets à financer, exerçant des pressions encore plus importantes sur les fonds disponibles pour 2014. La situation s'est encore aggravée en 2014, et d'autres projets ont dû être repoussés à l'exercice financier 2015.

Le manque de financement perpétue les problèmes et crée de l'instabilité au sein de l'industrie cinématographique. Cette instabilité intensifie l'anxiété des producteurs qui sont plongés dans l'incertitude quant au statut de leurs projets et qui ne savent plus s'ils recevront ou non du financement. Ce manque de financement a aussi des conséquences pour d'autres intervenants, y compris les diffuseurs, les organismes fédéraux, les bailleurs de fonds privés et les institutions financières, qui font aussi partie de la structure de financement. (Voir l'annexe B qui dresse la liste des intervenants et des organismes partenaires financiers.)

Il a été annoncé récemment que TPC n'est pas en mesure actuellement d'accepter des demandes pour de nouveaux projets pour l'exercice 2015-2016, en attendant la création et la mise en œuvre d'une nouvelle approche.

Du financement est toujours disponible en provenance de sources nationales comme Téléfilm et le Fonds des médias du Canada, mais en l'absence de financement provenant d'un programme provincial partenaire, les producteurs auront beaucoup de difficulté à financer leurs projets respectifs.

Une solution à long terme est nécessaire pour assurer la stabilité de cette industrie. Afin de favoriser la stabilité, le développement et la croissance de l'industrie, la solution doit comprendre un programme spécial et des services de soutien.

L'absence d'investissements gouvernementaux à la hauteur des normes de l'industrie entraînera l'effondrement de l'industrie au Nouveau-Brunswick; la plupart des producteurs locaux mettront fin à leurs activités ou partiront dans une autre province.

4.0 Retombées économiques de l'industrie cinématographique au Nouveau-Brunswick

4.1 Perspective financière

NOTE : Pour le rapport fourni par David Campbell, Jupia Consultants Inc. (annexe C) : L'examen des retombées économiques du présent rapport est fondé sur les données de Statistique Canada et porte seulement sur les industries du film et de vidéos (SCIAN 5121), ce qui comprend les entreprises dont les activités portent sur la création de films et la production de vidéos. D'autres entreprises, qui ne sont pas incluses dans cette analyse, auraient pu être classées dans l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation si une définition plus large avait été utilisée pour définir cette industrie. Par exemple, les entreprises qui réalisent des annonces télévisées, des vidéos d'entreprise, etc., pourraient être classées par Statistique Canada sous le code *SCIAN 5418 – Publicité, relations publiques et services connexes*, une industrie de 24 millions de dollars au Nouveau-Brunswick. Une entreprise participant à la production de films d'animation pourrait être classée sous le code *SCIAN 5112 – Éditeurs de logiciels*, une industrie de 70 millions de dollars au Nouveau-Brunswick. De plus, six des entreprises de l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation du Nouveau-Brunswick ont fourni de l'information détaillée sur leurs sources de financement, les embauches, leurs dépenses dans la chaîne d'approvisionnement et les marchés. Ces six entreprises permettent de brosser le portrait de l'industrie dans la province.

Pour un investissement provincial d'environ 3,1 millions de dollars, le secteur de la production de films du Nouveau-Brunswick a généré en 2013 des dépenses directes et dans la chaîne d'approvisionnement estimées à 10,4 millions de dollars. Si on tient compte des incidences économiques secondaires, les dépenses totales passent à 12 millions de dollars.

Cette activité économique a stimulé le produit intérieur brut (PIB) provincial pour un montant estimé à 7,3 millions de dollars; de plus, elle a généré une valeur de 3,7 millions en revenus de travail et procuré 162 emplois équivalents temps plein (ETP).

Note : Le nombre de personnes travaillant dans l'industrie est en réalité supérieur, mais le modèle d'impact économique est exprimé en équivalents temps plein.

Figure 2 : Total des retombées économiques au Nouveau-Brunswick – 2013 (en milliers de $)
Industries du film et de la vidéo

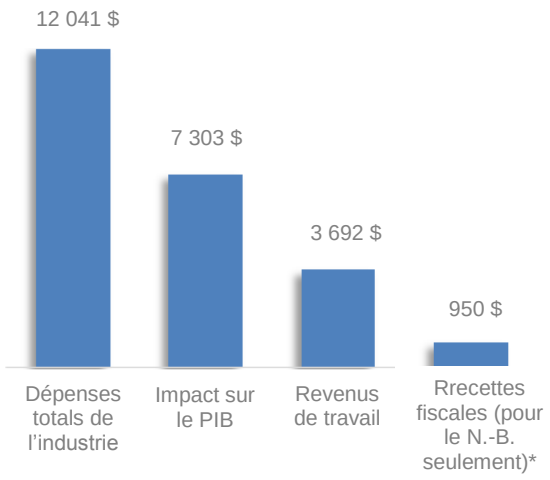

**Impôts provinciaux et locaux seulement*
Source : Statistique Canada.

L'industrie a aussi généré des recettes fiscales estimées à 950 000 $ pour le gouvernement provincial et les administrations locales, un montant équivalant à 13 % de l'impact de l'industrie sur le PIB.

L'industrie de la production de films et de vidéos ne génère actuellement aucun rendement fiscal pour l'investissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cependant, il existe des moyens d'accroître les impôts générés par l'industrie pour le Nouveau-Brunswick et d'autres façons de mesurer la valeur de l'investissement (comme les avantages sur le plan social et culturel).

Il est intéressant de noter que la « fuite » des dépenses n'est pas aussi importante que ce que l'on pourrait croire compte tenu de la taille de l'industrie. On estime que 74 % des dépenses liées à l'industrie ont été faites à l'intérieur de la province. En tout, 75 % des revenus directs et des revenus pour la main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement sont demeurés dans la province. Au niveau de l'analyse micro-économique, les six entreprises de production de films interrogées aux fins du rapport ont indiqué que 86 % des dépenses liées à la chaîne d'approvisionnement ont été faites au Nouveau-Brunswick.

Au cours des 20 dernières années, la moyenne des dépenses directes et indirectes au sein de l'industrie cinématographique était d'environ 22 millions de dollars par année. Le total des retombées économiques associées à un tel niveau de production s'est traduit par un produit intérieur brut de 15 millions de dollars, et on estime qu'il a permis de soutenir 340 emplois. Au cours des dernières années, le niveau de production de films dans la province a diminué, les dépenses directes et dans la chaîne d'approvisionnement étant estimées à 10,4 millions de dollars. Si on tient compte des incidences économiques secondaires, le total des dépenses passe à 12 millions de dollars. *(Ministère des Finances)*

4.2 Accroître les investissements

L'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick bénéficie d'un investissement externe considérable. Au cours des trois dernières années, un montant de 35,9 millions de dollars en financement externe a été obtenu pour financer des productions au Nouveau-Brunswick. Plus de 21 millions de dollars de ce montant ont été dépensés dans la province, comme le montre le tableau ci-dessous.

Dépenses de production et obtention d'un financement externe dans le cadre de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick 2012-2015

	Coûts de production	Financement du N.-B. **	Financement externe	% du finance-ment du N.-B	Dépenses au N.-B.	% des coûts de production encourus au N.-B.	Montant du finance-ment externe dépensé au N.-B.	% de levier financier
2012-2013	15 607 681 $	3 011 325 $	12 596 356 $	19 %	10 706 238 $	69 %	7 694 913 $	72 %
2013-2014	15 016 666 $	3 119 808 $	11 896 858 $	21 %	10 677 191 $	71 %	7 557 383 $	71 %
2014-2015	13 835 301 $	2,418,359 $	11,416,942 $	17 %	8,062,709 $	58 %	5,644,350 $	70 %

Les fluctuations dans les dépenses au Nouveau-Brunswick sont principalement liées aux niveaux supérieurs de dépenses engagées à l'extérieur de la province dans la production de documentaires.
**** Le financement du Nouveau-Brunswick représente les engagements pour l'exercice financier et non pas le flux de trésorerie réel.**

Au cours de cette période de trois ans, les six entreprises interrogées ont obtenu plus de 25 millions de dollars de financement. La répartition de ce financement est présentée à la figure 3. Le Fonds des médias du Canada (FMC) est la principale source de financement, représentant 36 % du total, suivi des diffuseurs (26 %). Le Nouveau-Brunswick a bénéficié particulièrement du financement du FMC accordé pour les productions francophones hors Québec. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni 21 % du financement total au cours de cette période de trois ans.

Figure 3 : Répartition des sources de financement pour la production de films et de vidéos (2012-2014)

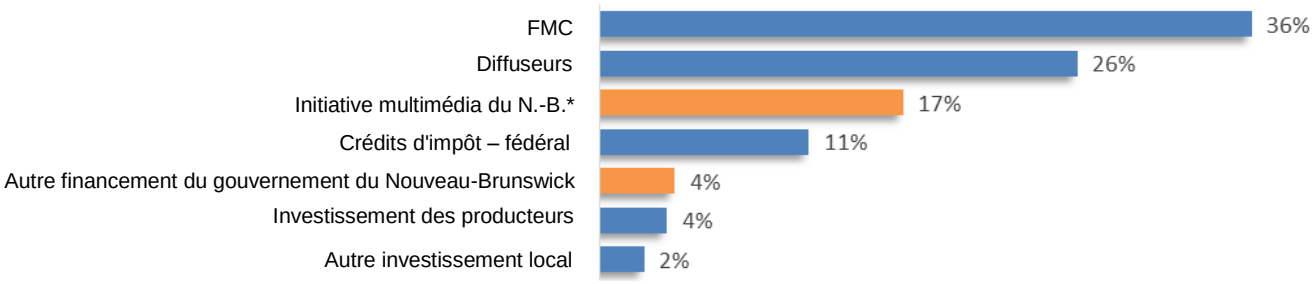

Il est important de souligner que près de 80 % de tout le financement provient de l'extérieur du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

L'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick compte sur des niveaux supérieurs de subventions gouvernementales comparativement aux autres provinces, en grande partie en raison des types de productions qui sont actuellement réalisées dans la province. Les projets commerciaux et d'entreprises, les productions de services ainsi que la production de vidéos et d'animation occupent une plus grande importance dans les autres provinces et ils représentent un segment de l'industrie qui ne compte habituellement pas autant sur les subventions gouvernementales. Ils permettent aussi d'accroître le bassin de talents disponibles.

4.3 Main-d'œuvre

La main-d'œuvre de la production de films et de vidéos, définie par Statistique Canada et déclarée dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, compte environ 400 travailleurs dans l'ensemble de la province. Un grand nombre de postes au sein de l'industrie offrent de bons salaires, notamment les postes de directeurs photo qui procurent un revenu médian 40 % supérieur à la moyenne du Nouveau-Brunswick.

Figure 4 : Revenu annuel supérieur pour des emplois créatifs : certains postes (2011)
Revenu médian supérieur comparativement à la moyenne globale pour les travailleurs à temps plein et à l'année du Nouveau-Brunswick

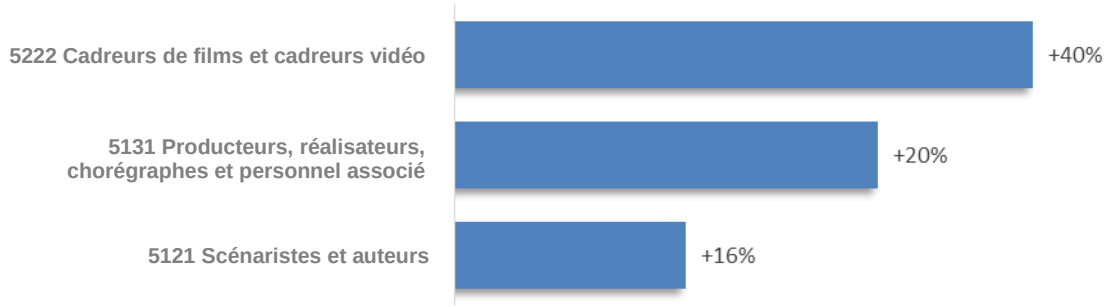

Les six entreprises interrogées aux fins du rapport comptaient globalement 31 employés à temps plein et faisaient appel chaque année à plus de 200 travailleurs contractuels en fonction de leurs projets. En outre, une des entreprises qui est actuellement en mode de développement de projet embaucherait normalement jusqu'à 150 personnes par projet de long métrage.

Durant une année moyenne au cours des trois dernières années, ces entreprises ont collectivement dépensé 4,6 millions de dollars pour la main-d'œuvre (ou 44 % des coûts totaux). En tout, 70 % des traitements et des salaires ont été remis à des travailleurs qui vivent au Nouveau-Brunswick et 30 % à des travailleurs vivant à l'extérieur de la province. Les projets de séries télévisées et de longs métrages ont tendance à compter davantage sur des travailleurs externes, car nombre de ces projets sont réalisés en coproduction.

Figure 5 : Distribution des revenus de travail pour les six entreprises interrogées (travailleurs provenant de l'intérieur de la province ou de l'extérieur de la province)

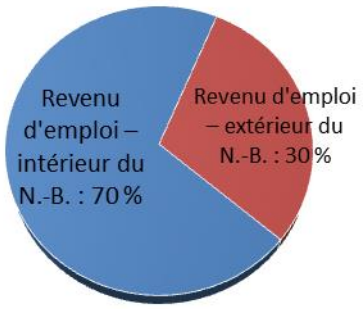

Source : Sondage mené auprès de six entreprises de production du Nouveau-Brunswick (février 2015)

En règle générale, la main-d'œuvre relativement limitée de l'industrie qui est basée au Nouveau-Brunswick signifie que les producteurs doivent aller à l'extérieur de la province pour avoir accès à certains talents et à certaines compétences. Compte tenu de la taille et de la structure de l'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick, le fait que ces six entreprises aient démontré un niveau de rétention au Nouveau-Brunswick de 70 % des revenus d'emploi représente un résultat solide.

Un autre point qui n'est pas représenté dans cette analyse est le fait qu'un certain nombre de travailleurs de l'industrie de la production de films et de vidéos basés au Nouveau-Brunswick vivent actuellement dans la province mais tirent en fait une partie de leurs revenus en travaillant dans d'autres administrations. Ces revenus sont gagnés ailleurs, mais ils sont dépensés et imposés au Nouveau-Brunswick. Si nous sommes en mesure de favoriser la croissance de l'industrie au cours des prochaines années, cette capacité des travailleurs à générer des revenus à l'extérieur de la province est positive puisqu'elle permet d'augmenter le bassin de talents dans la province et d'accroître le niveau de revenu total.

4.4 Contribution aux différents projets/genres de production

En plus de l'examen économique global des six entreprises, un certain nombre de productions particulières ont été analysées pour fournir des observations en vue de déterminer quels types de projets génèrent le plus de valeur pour l'industrie.

Répartition des revenus de l'industrie par type de production
(totaux sur trois ans – 2012-2015)

	Totaux sur 3 ans des 6 entreprises	Part du N.-B. par genre (%)
Longs métrages	2 532 000 $	8 %
Documentaires	7 836 632 $	25 %
Séries télévisées, incluant les variétés	16 604 651 $	53 %
Commerciaux et films d'entreprise (incluant les projets d'animation)	3 271 866 $	10 %
Autre – courts métrages, nouveaux médias	1 054 841 $	3 %
Totaux	**31 299 990 $**	

D'autres conclusions ont été tirées :

- L'industrie du Nouveau-Brunswick s'est positionnée en tant que solide acteur de niche dans le secteur des documentaires et de la programmation télévisuelle francophones. Ce segment bénéficie d'un financement de 10 millions de dollars de la part du FMC en appui aux productions francophones hors Québec. Il y a un certain potentiel de croissance dans ce secteur – en tirant davantage profit des coproductions avec le Québec.

- Le Nouveau-Brunswick mise aussi sur une bonne réputation en ce qui a trait à la production de documentaires uniques de grande qualité. Ce segment est attrayant puisqu'il mise seulement en général sur les talents et les chaînes d'approvisionnement du Nouveau-Brunswick, en plus de mettre souvent en évidence la culture du Nouveau-Brunswick.

- Les projets qui traitent de causes sociales ou de sujets documentaires ou liés au mode de vie qui ont un large appel, offrent un plus grand potentiel de distribution internationale.

- Les longs métrages et les séries scénarisées ont le potentiel de générer des niveaux élevés d'emplois, employant parfois des centaines de personnes par projet.

- Le segment constitué de la production de projets commerciaux et d'entreprises est en croissance, et il existe des façons pour le Nouveau-Brunswick de tirer profit des nouvelles possibilités.

- L'industrie n'a actuellement pas la capacité d'attirer des productions de services.

5.0 Impact sur le bien public de l'industrie cinématographique au Nouveau-Brunswick

L'Organisation des Nations Unies résume le lien entre les avantages sociaux, culturels et économiques des industries créatrices comme suit *: « Les industries créatrices qui utilisent des ressources [inhérentes aux arts et à la culture] permettent non seulement à leurs pays et à leurs régions de raconter leurs propres histoires et de projeter leur identité culturelle unique aux yeux de leur propre population et aux yeux du monde, mais elles offrent aussi à ces pays une source de croissance économique, de création d'emploi et de participation accrue à l'économie mondiale. En même temps, l'économie créatrice favorise l'inclusion sociale, la diversité culturelle et le développement humain (2010). » [4]*
Source : The Creative Economy: Key Concepts and Literature Review Highlights, mai 2013, Creative Economy Working Group.

La culture procure des avantages tangibles et intangibles; c'est pourquoi il est difficile de quantifier l'ensemble de ses retombées.

Une industrie culturelle solide et durable peut répondre à certaines des principales priorités du Nouveau-Brunswick, comme la création d'emplois et le bien-être de la société, lesquelles sont essentielles pour maintenir une province dynamique et concurrentielle.

Mission: « Le gouvernement du Nouveau-Brunswick veillera à ce que notre culture soit préservée, renforcée et nourrie pour le bien-être de tous. Nous voulons que le Nouveau-Brunswick soit un endroit créatif, novateur et prospère que les gens veulent visiter et où ils souhaitent vivre, travailler, se divertir, s'épanouir, donner libre cours à leur créativité et contribuer à la société. » [6]
Un avenir empreint de créativité, Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick 2014-2019

Les industries culturelles, y compris l'industrie cinématographique, procurent des avantages qui ne se limitent pas au plan économique; de fait, elles procurent notamment un sentiment de fierté et d'identité et contribuent à faire connaître le Nouveau-Brunswick et ses artistes.

De récentes études ont établi un lien entre les arts, la culture et les secteurs créatifs et des impacts positifs dans les secteurs de l'emploi, de l'inclusion sociale, de la littératie, du mieux-être, de la rétention des jeunes, de la diversité, de l'éducation, de l'environnement et même de la santé. [5]
Source : Growing Canada's Creative Economy Together - A Discussion Paper by the Creative Economy Working Group by The Federal-Provincial-Territorial Table on Culture and Heritage, juillet 2013

« Les films représentent une forme de communication, et les histoires racontées par les films proviennent de nos sociétés, pas seulement la société actuelle, mais aussi la société telle qu'elle était autrefois... Les films peuvent aussi nous éduquer. Ils nous apprennent des choses que nous n'aurions autrement jamais sues. En fait, ils nous apprennent des choses que nous ne savons peut-être pas, et ils nous offrent une façon d'explorer notre passé, notre présent et notre avenir. » [7]
– Tom Sherak, président sortant de l'Academy of Motion Picture Arts and Sciences. (Source : The Role of Film in Society, juin 2011)

5.1 Identité culturelle

Une façon de favoriser et de renforcer notre culture est de la voir projetée sur nos écrans. Les films ont la capacité de raconter nos histoires.

Alors que la mondialisation est de plus en plus généralisée, le contenu qui est créé et exporté peut servir de vitrine pour que des personnes de partout dans le monde puissent voir nos histoires, notre environnement et les gens qui habitent notre province et pour que ces personnes puissent, en retour, vivre une partie de notre culture. Cela permet de renforcer l'identité culturelle du Nouveau-Brunswick, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province.

5.2 Rétention des jeunes et emploi

L'exode des jeunes vers les autres provinces pour des raisons d'emploi est l'un des plus grands défis auxquels la province est aujourd'hui confrontée. La rétention des jeunes est essentielle pour aider la province à gérer le vieillissement de la population.

D'après un rapport de 2014 de la CBC, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sont maintenant à égalité alors que les populations de ces provinces se classent au deuxième rang des populations les plus vieilles parmi toutes les administrations du Canada et des États-Unis, étant précédées uniquement par la Floride. [8]

Le fait d'investir dans l'économie créatrice peut permettre de favoriser la rétention des jeunes. Ce constat a été réitéré dans le rapport de 2009 intitulé « Building the Creative Economy in Nova Scotia », lequel mentionnait : « ... il existe des preuves montrant qu'une augmentation des possibilités de loisirs et d'emploi en lien avec une économie créatrice permet d'attirer les jeunes. » [9]

L'un des objectifs décrits dans le rapport de 2014 intitulé *Un avenir empreint de créativité, Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick* consiste à « promouvoir le secteur culturel en le présentant comme un choix de carrière intéressant pour les jeunes ». En continuant d'appuyer l'industrie du film et de la télévision par l'entremise d'un programme à long terme et durable, le gouvernement pourra rapatrier, retenir et attirer des jeunes.

5.3 Maximiser la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick

Le travail culturel est majoritairement à temps partiel, non traditionnel et contractuel. Le secteur du film et de la télévision peut aider à combler un manque de travail pour les travailleurs saisonniers ou à temps partiel, ce qui permettrait d'utiliser leurs compétences et leur potentiel et de maximiser la main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick.

D'après le rapport de 2013 intitulé « *The Creative Economy: Key Concepts and Literature Review Highlights* » : « Les industries créatrices sont basées sur le savoir, exigeant des compétences et un niveau élevé de qualifications, et elles sont caractérisées par une forte densité de main-d'œuvre (comme dans le cas de l'industrie théâtrale ou cinématographique) où l'on observe un niveau élevé de production créatrice. » [4]

5.4 Diversité économique

Une économie diversifiée permet à la province d'éviter de trop se fier sur une industrie en particulier, et cela crée des occasions d'emploi pour les résidents qui ont des compétences et des intérêts dans d'autres domaines.

« Le nombre de personnes qui travaillent dans les industries liées à la créativité représente près de 30 % de la main-d'œuvre dans les pays développés, soit le double de ce qu'il était il y a vingt ans; il est dix fois supérieur à ce qu'il était au début du siècle dernier *(Conference Board du Canada 2008) [10].* Au Nouveau-Brunswick, toutefois, la contribution directe du secteur culturel au PIB de la province est estimée à environ 2,5 % par an et le secteur emploie directement environ 1,8 % de la population active de la province. » *(Étude d'Econometric Research pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2009) [11]*

Cela montre que le Nouveau-Brunswick n'a pas su maintenir des niveaux de croissance comparables à ceux des autres administrations en tirant profit de ces économies émergentes. Cela illustre aussi le potentiel de croissance incroyable pour la production de films et les autres industries créatrices dans notre province.

5.5 Tourisme et impact promotionnel

Les films et les séries télévisées peuvent accroître la sensibilisation touristique, tant sur les marchés internes qu'externes, et ils peuvent aussi générer une entrée de revenus et une activité économique pour les lieux ou les régions durant les périodes de production. Par exemple, l'injection de 3,1 millions de dollars par le film *Copperhead* (2013) au Village de Kings Landing et à Fredericton a eu des retombées considérables.

Une production de film peut induire un *contenu médiatique* ou de la publicité à propos d'un projet, ce qui peut comprendre une couverture télévisuelle, imprimée et en ligne sur les destinations et les lieux utilisés pour le tournage au Nouveau-Brunswick. C'est le type de publicité qui peut, en retour, aider la province à rehausser son image à l'échelle nationale et internationale, et ce, sans entraîner de coûts de marketing additionnels. Afin de tirer profit au maximum de cette occasion, Tourisme, Patrimoine et Culture devrait fournir au ministère du Tourisme de l'information à jour à propos des productions réalisées dans la province.

5.6 Qualité de vie

Le renforcement de notre économie créatrice peut entraîner une amélioration de la qualité de vie par l'entremise de l'éducation et d'une augmentation de la sensibilisation à cet égard.

D'après un rapport de 2008 publié par Arts Victoria et intitulé *The Role of Arts and Culture in Liveability and Competitiveness : « Les arts et la culture contribuent directement à la qualité de vie, en particulier par l'entremise d'activités dynamiques et diversifiées, comme les événements culturels et les célébrations. L'amélioration de la qualité de vie attire de nouveaux résidents – en particulier la « classe créatrice » – ainsi que des investissements commerciaux.* ***Il y a de plus en plus de preuves montrant que les arts et la culture contribuent de façon positive à la qualité de vie dans une ville ou une région, et donc à son avantage concurrentiel****. » [12]*

Des liens entre les arts et l'éducation ont également été établis. D'après le rapport intitulé *The Creative Economy: Key Concepts and Literature Review Highlights* datant de mai 2013 : *« Dans les écoles, le rôle des arts et de la culture dans la formation des attitudes et des comportements sociaux des enfants est bien connu, tandis que dans la réalité de l'éducation des adultes, les arts et la culture peuvent être utilisés pour mieux comprendre la société et la façon dont elle fonctionne. » [4]*

Les arts et la culture jouent aussi un rôle important en vue d'accroître la sensibilisation et les connaissances, ce qui peut favoriser l'engagement du public, des changements de comportements ainsi que des changements aux politiques. Les conclusions du rapport de Hot Doc intitulé « *Documentary Impact: Social Change Through Storytelling* » mentionnent ce qui suit : *« Un film documentaire, de concert avec une stratégie d'impact social bien exécutée, peut avoir un impact important sur le changement social... Les histoires et la culture agissent d'une manière poétique et imprévisible. C'est ainsi que les cinéastes, conjointement avec des stratèges et des activistes de premier plan, peuvent utiliser les films pour encourager les gens à penser et à agir différemment ainsi qu'à façonner un nouveau monde. » [13]*

6.0 Aperçu des administrations (Voir l'annexe D pour la numérisation détaillée)

À NOTER: Les (9) provinces qui soutiennent l'industrie cinématographique ont toutes un programme d'appui financier primaire qui rembourse un pourcentage de la dépense déterminé soit a) sur la main-d'œuvre locale ou b) la dépense totale dans la province. Ces programmes sont généralement administrés soit a) comme un crédit d'impôt remboursable (relié à une ligne budgétaire) ou B) comme une subvention incitative. Plusieurs provinces ont maintenu un "Programme de crédit d'impôt" même si les changements apportés aux normes comptables pour les professionnels du secteur public, en vigueur depuis 2012, exigent que les crédits d'impôt remboursables doivent être rapportés contre le budget du ministère responsable du programme, de la même façon qu'une subvention doit l'être, les rendant effectivement, identiques. (voir l'annexe E pour plus de détails).

Vous trouverez ci-dessous un sommaire du rapport sur les administrations canadiennes qui se trouve à l'annexe D.

Programmes de crédits d'impôt remboursable (budgété) :

- Six (N.-É, T.N., Q.C., O.N., M.B., C.-B.) provinces offrent un programme incitatif classique de crédits d'impôt pour la main-d'œuvre; Une (1) province (Manitoba) offre un crédit d'impôt ou un pourcentage du montant dépensé dans la province;
- Les trois (3) provinces où la production est la plus importante (C.-B., ON, QC) ont un programme distinct de crédits d'impôt pour les productions de services (entreprises étrangères produisant à l'intérieur de leur province respective).

Crédits d'impôt remboursable (budgété) pour les productions en nouveaux médias :

- Quatre (4) provinces (N.-É., ON, MB, QC) offrent un programme de crédits d'impôt particulier pour les productions en nouveaux médias (animation, productions de médias numériques, jeux électroniques).

Subventions :

- Trois (3) provinces (N.-B., AB, SK) offrent une participation financière sous la forme d'une subvention représentant un pourcentage du montant dépensé à l'intérieur de la province.

En plus d'un appui financier primaire, la plupart des provinces offrent un soutien supplémentaire par l'entremise de programmes secondaires, y compris:

Programmes de prêts au développement :

- Toutes les provinces ont un programme de prêts au développement;
- Trois (3) provinces (SK, AB, C.-B.) ont un programme de prêts au développement non remboursables;
- Trois (3) provinces (SK, MB, AB) ont un programme de prêts remboursables pour le pré-développement;
- Huit (8) provinces (toutes saufs la C.-B.) ont un maximum (plafond) de fonds disponibles, que ce soit par projet, par année, par entreprise, ou pour une combinaison de ces critères.

Programmes de participation au capital

- Quatre (4) provinces (N.-É, T.-N, MB, QC) ont un programme de participation au capital;
- Une province (Ontario) a un programme « extraordinaire » de participation au capital pour aider à compléter le financement de projets;
- Ces cinq (5) provinces ont un montant maximal (plafond) en capital disponible par genre de production;
- La participation au capital de ces cinq (5) provinces est récupérable, conformément à la structure de récupération du Fonds des médias du Canada ou de Téléfilm Canada.

Autres programmes – Subventions :

- Toutes les provinces ont d'autres programmes incitatifs qui ne sont pas directement liés à la production mais qui visent à appuyer le développement de leur industrie;
- Ces programmes/subventions comprennent du soutien pour les déplacements, le développement de marché, la formation, le marketing et la distribution, ainsi que pour des initiatives stratégiques, la production de courts métrages et le développement de médias interactifs, de même qu'un fonds pour l'innovation en arts.

7.0 Tendances générales de l'industrie et occasions de croissance

L'industrie du film et du nouveau média est en constante évolution, et les nouvelles technologies modifient actuellement le paysage de façon encore plus nette que jamais. Au cours des prochaines années, la façon dont nous consommons les médias changera, mais la demande pour du contenu ne diminuera pas; en fait, des occasions considérables s'offriront aux créateurs de contenu qui sauront s'adapter.

Voici un certain nombre de tendances émergentes au sein de l'industrie qui auront une incidence sur l'industrie canadienne, ainsi qu'une description de la façon dont le Nouveau-Brunswick pourrait tirer parti de ces occasions :

1) Augmentation du nombre de canaux de télévision au Canada

Le Canada, qui comptait autrefois 4 canaux traditionnels, a connu une croissance exponentielle au fil des ans avec l'introduction de canaux sur le câble de base et de canaux spécialisés. D'après le CRTC, 374 canaux de télévision canadiens étaient autorisés à diffuser au Canada en 2013. Chacun de ces canaux est tenu par le CRTC de réserver un pourcentage de son temps de diffusion pour du contenu canadien. Il convient aussi de noter que les fournisseurs de services par câble ou par satellite sont actuellement obligés de contribuer au FMC à hauteur de la moitié du budget annuel (180 millions de dollars en 2014).

Pour le Nouveau-Brunswick, il faut noter l'augmentation du nombre de canaux voués au mode de vie (voir ci-dessous) ainsi que la mise en place d'un nouveau canal en français lancé en 2014 et mettant l'accent sur le contenu francophone hors Québec (Unis). Ce nouveau canal, combiné avec le programme du FMC pour les productions francophones hors Québec, signifie que nous pouvons continuer de miser sur notre présence établie dans la production de documentaires et de séries scénarisées en français.

2) Émergence de fournisseurs de contenu sur demande :

En plus de la croissance des canaux de télévision disponibles, des services par abonnement et des services payants comme Netflix, CraveTV, SHOMI et iTunes sont également apparus au cours de la dernière décennie en tant que nouvelle façon pour les Canadiens de visionner du contenu, que ce soit sur leur télévision ou directement en ligne. Il y a actuellement 26 fournisseurs de vidéos sur demande (VSD) au Canada (CRTC 2013), et Netflix occupe déjà 29 % du marché anglophone. Cela représente de nouvelles avenues pour des revenus de distribution.

La popularité des services de VSD illustre aussi un changement quant à la façon dont le contenu créatif est consommé, s'éloignant ainsi de la plateforme régulière de la télévision conventionnelle pour passer à un modèle mixte qui fait en sorte que plus de gens consomment du contenu par internet.

3) Contenu lié au mode de vie ou documentaire et animation : des genres en croissance

Tel que noté dans une étude réalisée en 2013 par l'Association canadienne de production des médias (CMPA), la demande pour du contenu lié au mode de vie ou pour de l'animation croît à un rythme supérieur comparativement à tous les autres genres.

Ces genres sont associés à un taux d'exode inférieur à la moyenne, et ils représentent de solides occasions pour la distribution internationale.

OCCASION DE CROISSANCE :

La demande pour du contenu créatif continuera d'augmenter au fur et à mesure que de nouvelles façons d'avoir accès à du contenu verront le jour. Les domaines de contenu qui représentent une cible potentielle pour le Nouveau-Brunswick comprennent les documentaires en langue française ainsi que les séries scénarisées, les séries liées au mode de vie et les séries documentaires, ainsi que l'animation.

4) Explosion du contenu commercial en ligne et du contenu vidéo mobile

L'utilisation de la vidéo comme moyen de communiquer des messages commerciaux en ligne et sur des appareils mobiles a explosé au cours des dernières années, et cette utilisation continuera d'être en hausse. La vidéo représente le format publicitaire qui croît le plus rapidement à l'échelle mondiale, et on estime que les dépenses de marketing dans ce secteur doubleront chaque année à partir du niveau de 2013 (8,5 milliards de dollars) pour atteindre 31,1 milliards de dollars en 2017. En fait, 74 % du trafic Internet en 2017 sera de la vidéo.

OCCASION DE CROISSANCE :

Le Nouveau-Brunswick peut obtenir une partie de ce lucratif marché mondial de production commerciale, à condition que nous ayons la capacité de le faire. En continuant de s'engager à financer l'industrie de la production créatrice, permettant ainsi de préserver et d'accroître la capacité de notre personnel technique, le Nouveau-Brunswick peut se positionner afin de tirer profit des avantages financiers importants (emplois, retombées économiques et revenu d'impôts) du secteur commercial de l'industrie.

8.0 Rétroaction suite à la consultation auprès de l'industrie

Les producteurs du Nouveau-Brunswick et d'autres intervenants ont été consultés tout au long du processus d'examen pour avoir un aperçu de la situation actuelle de l'industrie, pour obtenir des commentaires sur les programmes de financement actuels et passés et pour connaître leur opinion à propos de ce que devrait offrir un nouveau programme.

Ces consultations comprenaient une rencontre initiale fort courue qui a eu lieu le vendredi 6 février avec la majorité des producteurs de la province, ainsi que des rencontres de suivi individuelles avec de nombreux producteurs et tous les autres intervenants de l'industrie inscrits dans la section des intervenants du présent rapport. Une liste complète de toutes les parties consultées est disponible à l'annexe F.

À l'exception de quelques idées incongrues, un large consensus a émané de ces consultations quant aux obstacles rencontrés et aux recommandations à faire au gouvernement pour stabiliser le plus efficacement l'industrie et pour favoriser sa croissance au Nouveau-Brunswick.

Vous trouverez ci-dessous un sommaire des recommandations de l'industrie.

1) Obstacles rencontrés :
   - Stabilité – un nouveau programme doit offrir un engagement à long terme (10 ans)
   - Le manque de personnel technique qualifié à l'échelle locale représente un obstacle important créé par l'instabilité
   - Absence d'interface gouvernementale vouée particulièrement à l'industrie **– l**a gestion par plusieurs ministères crée de la confusion et de la frustration
   - Absence d'une identité – le fait de ne pas avoir d'interface gouvernementale consacrée uniquement à l'industrie fait en sorte qu'il est difficile d'être remarqué et d'occuper un rôle de premier plan sur le marché national et international.

2) Programmes de financement désirés :
   - Un système de ristournes fondé sur la main d'œuvre représentait le choix privilégié par une vaste majorité de répondants, même si certains producteurs aimaient bien le contexte de l'IMNB.
   - En outre, certaines personnes aimeraient avoir accès à un programme de participation au capital spécialement pour les projets associés à une analyse de rentabilisation solide et à un potentiel de rendement sur l'investissement du gouvernement
   - Il ne devrait pas y avoir de plafond au financement, car cela empêche la croissance et entraîne une instabilité
   - Il faut maintenir un certain type de programme de développement et améliorer le soutien au développement
   - Un programme de mentorat avec une responsabilité partagée entre le gouvernement et les producteurs permettrait d'augmenter la base de main-d'œuvre provinciale et de former correctement les jeunes

3) Résultat souhaité :
   - Entité gouvernementale vouée à l'industrie – il est essentiel d'avoir accès à une organisation gouvernementale réservée à l'industrie, comme l'était Film NB, où les producteurs et l'industrie peuvent entrer en relation avec un seul ministère. Cette entité doit avoir sa propre image de marque pour augmenter la sensibilisation interne et externe, et elle devrait idéalement être sans lien de dépendance avec son ministère.

- Conseil consultatif – l'industrie aimerait qu'un conseil consultatif soit mis sur pied pour travailler avec le gouvernement afin de fournir des orientations au ministère chargé de l'industrie cinématographique. Ce comité devrait être composé de professionnels et d'intervenants provenant de l'industrie et de l'extérieur de l'industrie.

Bibliographie et références

[1] Kate Taylor, « Kate Taylor: A contemporary argument for Canadian content », *The Globe and Mail* (en ligne), janvier 2015.

[2] *Profil 2013 : Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada* (en ligne), publié par l'Association canadienne de la production médiatique (ACPM) et l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien et le Groupe Nordicité, 2013, http://cmpa.ca/sites/default/files/documents/industry-information/profile/Profile2013Fr.pdf.

[3] David Campbell, *Economic Impact of the New Brunswick Film Production Industry*, Jupia Consultants Inc., février 2015.

[4] Policy Research Group, *The Creative Economy: Key Concepts and Literature Review Highlights*, Ministère du Patrimoine canadien, mai 2013.

[5] *Growing Canada's Creative Economy Together: A Discussion Paper by the Creative Economy Working Group*, Table fédérale-provinciale-territoriale sur la culture et le patrimoine, juillet 2013.

[6] Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Un avenir empreint de créativité – Une politique culturelle renouvelée pour le Nouveau-Brunswick* (en ligne), juin 2014, http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/Culture/2014Politique%20Culturelle.pdf.

[7] « The Role of Film in Society », *Thought Economics* (en ligne), juin 2011, http://thoughteconomics.blogspot.ca/2011/06/role-of-film-in-society.html.

[8] « New Brunswick now tied with Nova Scotia for oldest population », *CBC News* (en ligne), septembre 2014, http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/new-brunswick-now-tied-with-nova-scotia-for-oldest-population-1.2778964.

[9] Leah Hamilton, Andrea Arbic et Greg Baeker, *Building the Creative Economy in Nova Scotia* (en ligne), rapport réalisé pour le Research Committee of the Nova Scotia Cultural Action Network, février 2009, http://www.creativecity.ca/database/files/library/ns_can.pdf.

[10] « Valoriser notre culture : Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada », Forum international sur l'économie créative tenu par le Conference Board du Canada, Gatineau, 2008.

[11] Econometric Research Inc., *The Economic Value of Cultural Industries Including Film in New Brunswick: A Comparative Analysis*, rapport réalisé pour le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine du Nouveau-Brunswick, polycopié, juillet 2009, p. 3.

[12] *The Role of Arts and Culture in Liveability and Competitiveness – Precis*, Arts Victoria, juin 2008.

[13] Patricia Finneran, *Documentary Impact: Social Change Through Storytelling* (en ligne), Story Matters en collaboration avec la Fondation Inspirit, Panicaro Foundation, HotDocs et Harmony Institute, 2014, http://www.hotdocs.ca/resources/documents/Hot_Docs_2014_Documentary_Impact_Report.PDF.

Annexe A

Investissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans l'industrie du film et niveau de production connexe 1996-2015

ANNÉES	TOTAL DE L'ENGAGEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK	VOLUME TOTAL
1996-1997	94 255 $	878 723 $
1997-1998	1 858 554 $	9 635 390 $
1998-1999	5 516 834 $	38 291 422 $
1999-2000	2 762 135 $	13 593 887 $
2000-2001	4 463 419 $	34 858 425 $
2001-2002	4 277 438 $	24 097 458 $
2002-2003	3 720 430 $	33 091 635 $
2003-2004	3 127 242 $	14 706 995 $
2004-2005	2 906 054 $	15 873 272 $
2005-2006	3 361 809 $	16 712 250 $
2006-2007	3 940 618 $	17 430 982 $
2007-2008	6 283 117 $	30 781 892 $
2008-2009	5 741 110 $	27 075 281 $
2009-2010	4 501 347 $	20 523 874 $
2010-2011	5 361 396 $	20 086 451 $
2011-2012	1 997 126 $	8 650 920 $
2012-2013	3 011 325 $	15 607 681 $
2013-2014	3 119 808 $	15 016 666 $
2014-2015	2,418,359 $	13,835,301 $
TOTAL	68,882,106 $	370,500,765 $

REMARQUE : Le niveau d'investissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick depuis le début de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick représente l'engagement réel au cours de l'exercice financier où a été pris l'engagement, et il ne reflète pas nécessairement le versement réel des paiements (flux de trésorerie).

Annexe B

Liste des intervenants

ENTREPRISE DE PRODUCTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK	MUNICIPALITÉ
Acrolect International Inc.	Fredericton
AmériKa Productions	Grande-Digue
Atlantic Mediaworks	Fredericton
Bear Paw Productions	Elsipogtog
Bellefeuille Production Ltée	Moncton
Bosco Médias	Shippagan
Botsford Productions Inc	Moncton
Canada East Films Inc.	Riverview
Cinimage Productions Inc.	Moncton
Connections Productions	Moncton
Flic Studios Inc.	Moncton
Frame Rates	Saint John
Hemmings House Pictures	Saint John
Kelaur Productions Inc	Fredericton
Jben Productions	Maugerville
Loogaroo	Miramichi
Lintu Media	Oromocto
Marshall Button Enterprises	Moncton
Molto Italiano Film Productions Inc.	Fredericton
Mozus Productions	Moncton
News-Cast.com	Fredericton
Productions Appalaches	Moncton
Productions Ciné-Atlantik	Tracadie-Sheila
Les productions Dayo	Moncton
Productions du Milieu	Moncton
Les Productions Grana Productions Inc.	Grande-Digue
Les productions imagique Inc.	St. Thomas de Kent
Phare-Est Media Inc.	Moncton
Silver Fox Productions Inc.	Moncton
Shore Road Pictures Inc.	Fredericton
Story First Productions Inc.	Quispamsis
Twin Prop Productions Inc.	Quispamsis
Verity Studios Inc.	Fredericton

INTERVENANTS SECONDAIRES	MUNICIPALITÉ
Cinema-Tick Studios Inc.	Fredericton
Media NB	Fredericton
Digital Cut	Moncton
Ferguson Audio Production	Tetagouche-Nord
Insurmountable Sounds Inc.	Fredericton
Locations Equifilm Rentals inc.	Moncton
Outreach Productions Inc.	Hanwell
The PostMan Production Studio	Moncton
Révoluson	Moncton
Tri-Media Sound & Pictures	Moncton
The Voice Factory	Saint John
NB Filmmakers' Co-operative	Fredericton
The Goalie Barn	Quispamsis

Partenaires de financement externes

Liste de personnes-ressources de l'Association des agences provinciales de financement (AAPF) et du Comité national sur les crédits d'impôt (CNCI)	
Nom de l'organisme	**Personne-ressource**
Alberta Film/Alberta Cultural Industries	Jeff Brinton, président AAPF/CNCI
	Kim Evans
Creative BC	Richard Brownsey
	Bob Wong
Creative Saskatchewan	JP Ellson
	Erin Dean
Musique et Film Manitoba	Carole Vivier
	Louise O'Brien-Moran
	Griffin Sokal
SODIMO	Karen Thorne-Stone
	Kristine Murphy
SODEC	Sophie Labesse
	Elaine Dumont
Film & Creative Industries Nova Scotia	Lisa Bugden
	Linda Wood
	Caroline Horton
Newfoundland and Labrador Film Development Corporation	Chris Bonnell
	Dorian Rowe
Nunavut Film	Julia Ain Burns
	Derek Mazur
Northwest Territories Film Commission	Camilla MacEachern
Yukon Film & Sound Commission	Iris Merritt
FMC Téléfilm Canada	Denise Jamieson
	Lori McCurdy
BCPAC	Johanne Mennie Tracey Doyle

Annexe C

Retombées économiques de l'industrie de la production de films du Nouveau-Brunswick

Rédigé par :
Jupia Consultants Inc.

Février 2015

Résumé des constats

Le secteur de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick a généré **des dépenses directes et dans la chaîne d'approvisionnement estimées à 10,4 millions de dollars en 2013**. En tenant compte des effets économiques induits, le total des sorties au Nouveau-Brunswick est passé à 12 millions de dollars.

Cette activité économique a **stimulé le produit intérieur brut (PIB) provincial pour un montant estimé de 7,3 millions de dollars** en 2013, a **généré une valeur de 3,7 millions de dollars en revenus de travail** et a permis de maintenir **162 emplois équivalent temps plein (ETP)**.

L'industrie a aussi **généré une valeur estimée à 950 000 $ en revenus d'impôts** pour le gouvernement provincial et les gouvernements locaux en 2013.

La « l'exode» des dépenses n'est pas aussi importante que ce que l'on aurait pu penser compte tenu de la taille de l'industrie. En 2013, on estime que 26 % des dépenses liées à l'industrie ont été faites à l'extérieur de la province. Seulement 25 % des revenus d'emploi directs et pour la main-d'œuvre dans la chaîne d'approvisionnement ont quitté la province. Parmi les six entreprises de production de films interrogées aux fins du présent rapport, seulement 14 % des dépenses aux fins de la chaîne d'approvisionnement ont été faites à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

Globalement, **les revenus de l'industrie ont baissé au cours des dernières années comparativement aux années antérieures**, et ce, en grande partie en raison de la concurrence accrue exercée par les États-Unis et les autres administrations canadiennes et d'autres facteurs liés au marché, comme la valeur élevée du dollar canadien (bien que cet obstacle particulier ait été amoindri au cours des 18 derniers mois).

La main-d'œuvre de la production de films et de vidéos, définie par Statistique Canada et déclarée dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, **compte environ 400 travailleurs dans l'ensemble de la province**. Un grand nombre de postes au sein de l'industrie offrent de bons salaires, notamment les postes de directeurs photo qui offrent un revenu médian lié 40 % supérieur à la moyenne du Nouveau-Brunswick.

L'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick **compte sur des niveaux supérieurs de subventions gouvernementales comparativement aux autres provinces** en raison des types de productions qui sont réalisées dans la province.

Cependant, parmi les six entreprises interrogées pour le présent rapport, **seulement 30 % de tout le financement gouvernemental** (incluant le FMC décrété par le gouvernement) **provenait du gouvernement du Nouveau-Brunswick**. Le Nouveau-Brunswick a été un important bénéficiaire du fonds de 10 millions de dollars du FMC pour les productions francophones hors Québec.

Globalement, le **gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni 21 % du total du financement de l'industrie** au cours des trois dernières années. Le reste provenait d'autres sources gouvernementales, des diffuseurs et de sources privées.

L'industrie de la production de films et de vidéos **ne génère actuellement aucun rendement en termes d'impôts sur l'investissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick**. Cependant, il existe des façons d'accroître les impôts pour le Nouveau-Brunswick générés par l'industrie (abordés dans la section 3), et il existe d'autres façons de mesurer la valeur de l'investissement (comme les bienfaits sociaux et culturels).

L'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick **bénéficie d'un investissement externe considérable.** Au cours des trois dernières années, un montant de 36,2 millions de dollars en financement externe a été obtenu pour financer des productions basées au Nouveau-Brunswick.

Le secteur de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick **procure des bienfaits culturels et sociaux pour la province.** De nombreuses productions mettent en vedette des collectivités du Nouveau-Brunswick ainsi que des acteurs et des chanteurs de la province. Nombre de ces productions racontent des histoires du Nouveau-Brunswick. De plus, un grand nombre des documentaires réalisés dans la province ont également une valeur sociale puisqu'ils abordent des enjeux importants pour le Nouveau-Brunswick et pour d'autres régions. À long terme, le contenu culturel et social solidifie les liens qu'ont les Néo-Brunswickois avec leur province et leurs collectivités locales.

Par contre, la main-d'œuvre relativement limitée basée au Nouveau-Brunswick (en lien avec l'industrie) signifie que les producteurs doivent aller à l'extérieur de la province pour avoir accès à certains talents et à certaines compétences.

Domaines potentiels de croissance :

Les conditions générales du marché sont en train de s'améliorer. La faiblesse du dollar rend la production au Canada plus attrayante. Un certain nombre d'administrations resserrent leurs régimes incitatifs pour la production de films et de vidéos, et la prolifération des nouveaux canaux ayant besoin de contenu (traditionnel et en ligne) représente un potentiel de nouveau marché.

L'industrie du Nouveau-Brunswick s'est positionnée en tant que **solide acteur de niche dans le secteur des documentaires et de la programmation télévisuelle francophones.** Il y a un certain potentiel de croissance dans ce secteur – en tirant profit des coproductions avec le Québec.

Le Nouveau-Brunswick a aussi une bonne réputation en ce qui a trait à la production de documentaires de grande qualité. Ce segment est attrayant puisqu'il mise habituellement seulement sur les talents et les chaînes d'approvisionnement du Nouveau-Brunswick.

Il n'y a pas vraiment de potentiel de croissance pour les documentaires qui misent en grande partie sur le FMC et le financement gouvernemental, mais il semble y avoir un **potentiel pour les projets viables sur le plan commercial qui traitent de causes sociales ou d'enjeux liés au mode de vie** et qui ont un vaste auditoire potentiel.

L'industrie du Nouveau-Brunswick n'a pas une importante composante de **production commerciale ou d'entreprise,** mais **ce segment de l'industrie est en croissance**, et il peut y avoir des façons pour le Nouveau-Brunswick d'en tirer profit.

Le fait d'accroître la main-d'œuvre au Nouveau-Brunswick pour la production de films pourrait aussi avoir des retombées économiques significatives. Cela permettrait de répondre à deux objectifs : 1) augmenter le bassin de talents pour les productions réalisées au Nouveau-Brunswick, et 2) accroître les revenus des travailleurs qui sont obtenus alors qu'ils travaillent dans d'autres provinces et qui sont dépensés au Nouveau-Brunswick.

1. Introduction

1.1 Objectif et approche

L'objectif du présent rapport est de fournir au gouvernement provincial une évaluation des retombées économiques de l'industrie de la production de films, de vidéos et d'animation du Nouveau-Brunswick. Ce rapport a été réalisé en se fondant partiellement sur les estimations de Statistique Canada pour la production de l'industrie et le produit intérieur brut (PIB) et sur l'examen de six entreprises de production de la province, ainsi que sur d'autres rapports et données liés à l'industrie.

L'évaluation des retombées économiques tient compte du PIB, du revenu d'emploi, de l'embauche et de l'activité de la chaîne d'approvisionnement associés à l'industrie au Nouveau-Brunswick. Ce rapport estime aussi les impôts qui sont générés par le gouvernement provincial en lien avec l'industrie.

De plus, ce rapport évalue la façon dont le gouvernement provincial génère un rendement sur l'investissement des contribuables dans l'industrie de la production de films, de vidéos et d'animation. Comme pour la plupart des provinces du Canada, un important segment de l'industrie repose sur du financement public. Ce rapport confirme que les niveaux de subventions sont assez élevés au Nouveau-Brunswick, mais il indique aussi qu'une importante majorité des subventions provient de sources du gouvernement fédéral. La question clé pour le gouvernement provincial est de savoir quel niveau de financement par le gouvernement provincial permet d'obtenir un rendement positif sur l'investissement de l'argent des contribuables? Est-ce que l'obtention de financement auprès du gouvernement fédéral, d'autres gouvernements et de sources privées génère un rendement positif sur l'investissement du gouvernement provincial? Est-ce que l'investissement public dans certains segments de la production de films, de vidéos et d'animation appuie des activités commerciales qui ne sont pas subventionnées par le gouvernement? Comment mesurons-nous la valeur culturelle et sociale associée à un investissement public dans le secteur de la production de films et de vidéos?

Le rapport soulève un certain nombre de questions en lien avec les retombées économiques de l'industrie et l'impact élargi sur la société. Faudrait-il mettre l'accent sur certains genres de productions compte tenu de la main-d'œuvre, de la chaîne d'approvisionnement, de la géographie et d'autres caractéristiques du marché du Nouveau-Brunswick? Est-ce que des bienfaits culturels et sociaux devraient être pris en compte au-delà des retombées économiques directes?

En fin de compte, l'objectif du rapport est d'appuyer le gouvernement provincial alors qu'il tente de déterminer ce que devrait être son rôle au cours des années à venir en soutien à l'industrie de la production de films, de vidéos et d'animation au Nouveau-Brunswick.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : *L'examen des retombées économiques contenu dans le présent rapport porte seulement sur l'industrie de la production de films et de vidéos (SCIAN 5121), ce qui comprend les entreprises qui mettent principalement l'accent sur la création de productions de films et de vidéos. D'autres entreprises, qui ne sont pas incluses dans cette analyse, auraient pu être classées dans l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation si celle-ci avant une définition plus large. Par exemple, les entreprises qui créent des annonces télévisées, des vidéos d'entreprise, etc. pourraient être classées par Statistique Canada dans la catégorie SCIAN 5418 – Publicité, relations publiques et services connexes, ce qui représente une industrie de 24 millions de dollars au Nouveau-Brunswick. Une entreprise participant à la production de films d'animation pourrait être classée dans la catégorie SCIAN 5112 – Éditeurs de logiciels, ce qui représente une industrie de 70 millions de dollars au Nouveau-Brunswick.*

1.2 L'industrie du film, de la vidéo et de l'animation du Nouveau-Brunswick en un coup d'œil

L'industrie du film, de la vidéo et de l'animation du Nouveau-Brunswick est petite par rapport aux autres provinces du Canada. D'après les statistiques du gouvernement provincial, la valeur totale de la production au cours de la période de trois ans allant de 2012-2013 à 2014-2015 était en moyenne de 14,9 millions de dollars par année. Il s'agissait d'une baisse par rapport à la moyenne de 24,6 millions de dollars mesurée entre 2007-2008 et 2010-2011[1]. Cette baisse reflète la situation de l'industrie à l'échelle nationale, laquelle a été touchée par la prolongation des crédits d'impôt et d'autres programmes incitatifs aux États-Unis et par la valeur relativement élevée du dollar canadien au cours de cette période.

Les années au cours desquelles la production de films et de vidéos a été la plus importante au Nouveau-Brunswick ont été les années 1999-2000 à 2002-2003, alors que la valeur moyenne de la production était de 28,9 millions de dollars. L'industrie a un assez bon rendement en ce qui a trait à la génération de valeur économique au Nouveau-Brunswick. D'après les données des multiplicateurs de Statistique Canada, le secteur de la production de films et de vidéos dans la province (NAICS 5121) génère 72,4 cents de produit intérieur brut dans la province pour chaque dollar de production de l'industrie.

Tel qu'indiqué dans le tableau 1, plus de 100 entreprises sont enregistrées auprès de l'ARC comme œuvrant au sein de l'industrie de la production de films et de vidéos, mais cette statistique doit être considérée avec prudence puisque de nombreuses productions individuelles sont établies en tant que personnes morales distinctes. D'après les données de Statistique Canada, seulement quatre entreprises de ce secteur comptent au moins cinq employés (en date de juin 2014), et aucune de ces entreprises ne compte plus de 20 employés. On compte trois entreprises œuvrant dans la distribution de films et de vidéos et deux entreprises dans le segment de la post-production de l'industrie. Certains acteurs indépendants s'enregistrent en tant que corporations et sont indiqués en tant qu'entreprises commerciales.

[1] Ces données sont associées à la production de films et de vidéos ayant eu accès à l'Initiative multimédia N.-B. Elles sous-estiment la valeur totale de l'industrie.

Au total, 25 d'entre eux résidaient au Nouveau-Brunswick en 2014, soit moins de 0,5 % du total pour l'ensemble du Canada. Il n'y a aucun regroupement particulier pour les entreprises du secteur de l'animation. Le groupe le plus rapproché au sein de l'industrie comprend des entreprises œuvrant dans le domaine de la conception et de la publication de jeux vidéo. Il y a cinq entreprises du Nouveau-Brunswick dans ce groupe de l'industrie.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises dans les industries du film, de la vidéo et de l'animation au Nouveau-Brunswick (2014)

Production de films et de vidéos	103
Distribution de films et de vidéos	3
Post-production et autres industries du film et de la vidéo	2
Acteurs, comédiens et interprètes indépendants	25
Scénaristes et auteurs indépendants	22
Conception, développement et publication de jeux vidéo	5

Source : Structure des industries canadiennes 2014. Statistique Canada.

Il est difficile de dresser un portrait précis de la main-d'œuvre de l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation dans la province. L'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada représente le meilleur guide, puisqu'elle a enregistré un certain nombre de personnes qui travaillaient dans cette industrie et qui occupaient des postes connexes en 2011. D'après cette enquête menée en 2011, 395 personnes vivant dans la province œuvraient dans les *industries de la production de films et de vidéos* (SCIAN 5121). En tout, 220 personnes travaillaient en tant que producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel associés.

Il y avait seulement 25 personnes travaillant comme acteurs et comédiens, 30 personnes travaillant comme cadreurs de films et de vidéos et 205 personnes travaillant comme techniciens en enregistrement audio et vidéo. La section 4.1 ci-dessous contient plus de détails sur la main-d'œuvre dans l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation.

Il est difficile de comparer les niveaux de salaire dans l'industrie, car une grande partie du travail est à temps partiel; par contre, pour les personnes qui travaillent pendant toute l'année, les niveaux de revenus au sein d'un certain nombre de groupes de professions créatrices sont largement supérieurs à la moyenne du Nouveau-Brunswick. Tel qu'indiqué à la figure 1, un cadreur de films et de vidéos qui travaille à temps plein gagnera 40 % de plus que la moyenne pour un travailleur à temps plein au Nouveau-Brunswick.

Figure 1 : Revenu annuel supérieur pour des emplois créatifs : certains postes (2011)

Revenu médian supérieur comparativement à la moyenne globale pour les travailleurs à temps plein et à l'année du Nouveau-Brunswick

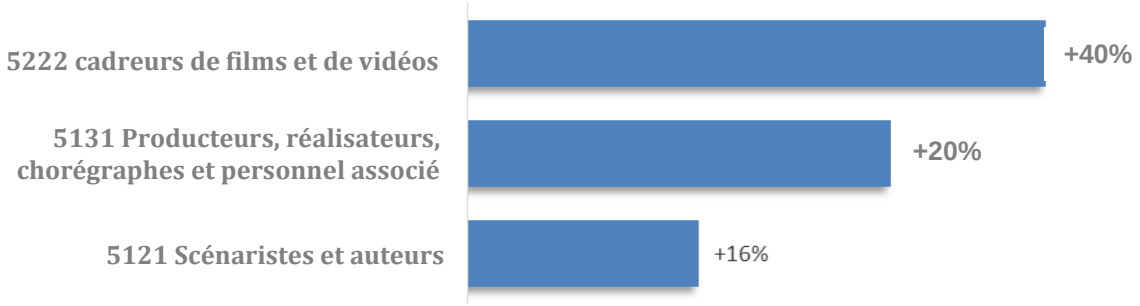

Source : Enquête nationale auprès des ménages 2011, Statistique Canada.

2. Retombées économiques de l'industrie de la production de films, de vidéos et d'animation

2.1 Évaluation formelle des retombées économiques

Statistique Canada fournit une évaluation détaillée des habitudes de dépenses de plus de 200 industries à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale. Les tableaux entrées-sorties et les multiplicateurs économiques illustrent dans quelle mesure différentes industries ont un impact sur la production nationale et provinciale, sur le produit intérieur brut (PIB), sur le revenu d'emploi, sur les impôts et sur les dépenses des consommateurs.

Le tableau 2 illustre dans quelle mesure les dépenses de l'industrie en 2013 ont eu un impact sur l'économie du Nouveau-Brunswick. Les entreprises des industries de la production de films et de vidéos (SCIAN 5121A0) ont généré tout juste plus de 14 millions de dollars de dépenses directes et dans la chaîne d'approvisionnement au cours de l'année, et 10,4 millions de dollars de ces dépenses ont été faites au Nouveau-Brunswick[2]. Des retombées économiques induites surviennent quand les revenus d'emploi et les profits sont dépensés dans la province (p. ex., épicerie, transport, divertissement, etc.). Incluant les retombées directes, indirectes (chaîne d'approvisionnement) et induites, cette industrie a généré des dépenses totales au Nouveau-Brunswick de 12 millions de dollars en 2013.

Figure 2 : Total des retombées économiques au Nouveau-Brunswick – 2013 (en milliers de $)
Industries du film et de la vidéo

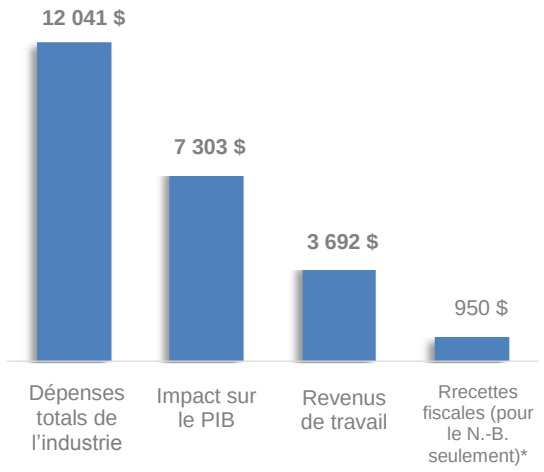

**Impôts provinciaux et locaux seulement. Source : Statistique Canada*

Le PIB est la valeur ajoutée découlant des dépenses qui restent dans la province. Par exemple, quand une entreprise achète de l'équipement – même auprès d'un fournisseur du Nouveau-Brunswick – le gros de la valeur économique ajoutée pour cet équipement survient à l'endroit où il a été fabriqué. S'il n'a pas été fabriqué au Nouveau-Brunswick, la majorité de l'effet sur le PIB aura lieu ailleurs. En 2013, par l'entremise de ses dépenses directes et de ses dépenses dans la chaîne d'approvisionnement, l'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick a augmenté le PIB du Nouveau-Brunswick de 6,3 millions de dollars. En ajoutant les retombées économiques induites, l'industrie a augmenté le PIB provincial de 7,3 millions de dollars. Il s'agit de la valeur économique ajoutée réelle découlant de l'industrie dans la province moins tout exode vers d'autres provinces ou pays.

[2] Le flux des produits pour l'industrie est présenté en détail dans le tableau 2 ci-dessous.

Les tableaux entrées-sorties estiment aussi le revenu d'emploi qui est généré par l'industrie. En 2013, les dépenses directes et dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie ont généré 3,3 millions de dollars en revenus d'emploi dans l'ensemble de la province. Le modèle de retombées économiques estime que 1,1 million de dollars des revenus d'emploi directs et dans la chaîne d'approvisionnement ont « fuit » à l'extérieur de la province. En tenant compte des retombées induites, le revenu d'emploi au Nouveau-Brunswick augmente à 2,7 millions de dollars.

Ce revenu d'emploi a permis de maintenir 152 emplois ETP (emplois directs et dans la chaîne d'approvisionnement) et 162 ETP au total dans l'ensemble de la province. Le nombre de personnes travaillant dans l'industrie est en fait beaucoup plus élevé, mais le modèle de retombées économiques révèle les retombées sur les emplois équivalents temps plein (voir l'annexe A pour les définitions).

Les revenus d'emplois directs et l'activité économique dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie ont généré un montant estimé à 652 000 $ en revenus fiscaux provinciaux et locaux en 2013. En tenant compte des retombées induites, la contribution de l'industrie en impôts est passée à 950 000 $, soit un montant équivalent à 13 % de l'effet de l'industrie sur le PIB.

Tableau 2 : Profil de retombées économiques de l'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick (2013)

	Effet direct et sur la chaîne d'approvisionnement	Total des retombées économiques*
Dépenses de l'industrie au Nouveau-Brunswick	10,4 millions de $	12,0 millions de $
Impact sur le PIB au Nouveau-Brunswick	6,3 millions de $	7,3 millions de $
Revenu d'emploi au Nouveau-Brunswick	3,3 millions de $	3,7 millions de $
Emploi (ETP)**	152	162
Impôts générés (gouvernements provincial et locaux seulement)**	652 000 $	950 000 $

**Comprend les retombées économiques induites. **Équivalent temps plein. ***Comprend l'impôt provincial sur le revenu, la TVH, les impôts fonciers et les autres impôts indirects* Source : Tableaux entrées-sorties de Statistique Canada (multiplicateurs 2010). Veuillez consulter l'annexe A pour connaître les définitions et les sources.

Le modèle de retombées économiques fournit aussi des estimations détaillées quant à la façon dont le flux des dépenses se fait dans les économies provinciale et nationale. Le tableau 3 présente les dépenses directes et les dépenses liées à la chaîne d'approvisionnement par catégorie principale au Nouveau-Brunswick et à l'extérieur de la province. Globalement, le secteur de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick a généré des dépenses de 14 millions de dollars dans l'ensemble du Canada, dont 10,4 millions de dollars en dépenses directes et en dépenses liées à la chaîne d'approvisionnement faites au Nouveau-Brunswick (tel que modélisé dans le tableau 1). Au total, des dépenses de 3,6 millions de dollars ont stimulé l'économie d'autres provinces.

L'industrie a injecté 2,35 millions de dollars en droits de licence pour la distribution/reproduction de films et de vidéos au Canada – et 95 % de ce montant a été déboursé par les producteurs de la province. La location de biens immobiliers à usage non résidentiel, les services de soutien aux entreprises, les services de gestion de la carrière et de la représentation de personnalités publiques, ainsi que les services artistiques techniques représentent les cinq principaux produits. Les domaines qui génèrent des dépenses importantes à l'extérieur du Nouveau-Brunswick comprennent : les services de photographie (alors que 40 % du total des dépenses vont à des entreprises à l'extérieur de la province), les services juridiques (alors que plus de 50 % des dépenses quittent la province) et les services d'emploi (58 % des dépenses sont faites à l'extérieur de la province).

Au total, seulement 26 % du flux des produits provenant du secteur de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick quitte la province (c.-à-d., augmentation des dépenses vers d'autres provinces ou pays), ce qui est un niveau relativement faible de fuite compte tenu de la petite taille de l'industrie.

Tableau 3 : Dépenses du secteur de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick par principaux produits (2013)*

	Au Nouveau-Brunswick	À l'extérieur du Nouveau-Brunswick	Total du flux des produits
Production de films et de vidéos et services connexes	4 723 453 $	900 102 $	5 623 554 $
Frais d'octroi sous licence de droits de distribution ou de reproduction de films et de vidéos	2 350 624 $	117 675 $	2 468 299 $
Location de biens immobiliers à usage non résidentiel	382 191 $	203 754 $	585 945 $
Services de soutien aux entreprises	214 500 $	33 931 $	248 431 $
Services de gestion de la carrière et de la représentation de personnalités publiques	213 772 $	10 016 $	223 788 $
Services artistiques techniques	213 679 $	9 908 $	223 586 $
Services de location et location à bail de machines et matériel	136 834 $	57 237 $	194 072 $
Services de photographie	113 972 $	77 100 $	191 072 $
Services de conception et de développement de logiciel pour propre compte	104 168 $	-$	104 168 $
Services administratifs de bureau	95 489 $	33 500 $	128 989 $
Production à contrat de spectacles, d'événements et d'œuvres protégées par le droit d'auteur	91 270 $	5 326 $	96 596 $
Services de réparations liés à la construction	85 845 $	25 264 $	111 108 $
Services de soutien d'installations et autres services de soutien	83 798 $	37 814 $	121 613 $
Services bancaires et services d'autres activités d'intermédiation financière par le biais de dépôt – frais explicites	80 741 $	19 736 $	100 476 $
Marges de détail	76 425 $	31 432 $	107 857 $
Ventes d'autres services des administrations publiques	72 077 $	3 104 $	75 181 $
Électricité	60 167 $	36 934 $	97 101 $
Repas préparés	59 964 $	26 517 $	86 481 $
Services juridiques	58 040 $	66 136 $	124 175 $
Comptabilité et services connexes	53 016 $	23 865 $	76 881 $
Services d'enregistrement en studio et d'enregistrement sonore	48 691 $	24 573 $	73 265 $
Essence	46 671 $	21 416 $	68 086 $
Services d'emploi	44 763 $	61 780 $	106 543 $
Services d'assurance-auto	38 623 $	10 971 $	49 594 $
Location et location à bail de véhicules motorisés	32 498 $	18 252 $	50 750 $
Autres biens et services	942 098 $	1 745 862 $	2 687 959 $
Dépenses globales	**10 423 367** $	**3 602 204** $	**14 025 571** $

**Dépenses directes et dépenses dans la chaîne d'approvisionnement* Source : Tableaux entrées-sorties de Statistique Canada (multiplicateurs 2010). Veuillez consulter l'annexe A pour connaître les définitions et les sources.

2.2. Examen de six entreprises de production basées au Nouveau-Brunswick

Dans l'élaboration de ce rapport, six des entreprises de l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation du Nouveau-Brunswick ont fourni de l'information détaillée sur leurs sources de financement, les embauches, les dépenses de la chaîne d'approvisionnement et les marchés. Il s'agit de six portraits de l'industrie de la province.

Globalement, les six entreprises ont réalisé des projets de plus de 31 millions de dollars au cours des trois dernières années, soit une moyenne annuelle de 10,4 millions de dollars. Deux de ces entreprises ont généré près de 80 % des revenus totaux, et une des entreprises a eu des revenus limités puisqu'elle était en mode de développement au cours des trois dernières années. Tel qu'indiqué au tableau 4, plus de la moitié du total des revenus de l'industrie au cours de la période de trois ans était attribuable aux séries télévisées. Un autre quart est associé au secteur des documentaires, tandis que la production de longs métrages et les travaux commerciaux ou d'entreprises ont représenté respectivement 8 % et 10 %.

Tableau 4 : Ventilation des revenus de l'industrie par type de production (total sur trois ans : 2012-2014)

	Totaux sur 3 ans	% de parts
Longs métrages	2,532,000 $	8 %
Documentaires	7 836 632	25 %
Séries télévisées, incluant des variétés	16 604 651	53 %
Commerciaux et films d'entreprise (incluant les projets d'animation)	3 271 866	10 %
Autre – courts métrages, nouveaux médias	1 054 841	3 %
Totaux	31 299 990 $	

Source : Sondage mené auprès de six entreprises de production du Nouveau-Brunswick (février 2015).

La production de films, de vidéos et d'animation commerciaux et d'entreprises est supérieure dans d'autres provinces comme le Québec et l'Ontario. Ce segment de l'industrie ne compte pas autant sur les subventions gouvernementales, et il permet d'augmenter le bassin de talents disponibles dans la province. La section 4.3 ci-dessous traitera davantage du potentiel de développement de ce segment du marché.

Au cours de cette période de 3 ans, les six entreprises interrogées ont obtenu plus de 25 millions de dollars de financement. La ventilation de ce financement est présentée à la figure 3. Le Fonds des médias du Canada est la principale source de financement, représentant 36 % du total, suivi des diffuseurs à 26 %. Le Nouveau-Brunswick a bénéficié particulièrement du financement du FMC accordé pour les productions francophones hors Québec. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni 21 % du financement total au cours de cette période de trois ans.

Il est important de souligner que près de 80 % de tout le financement provient de l'extérieur du gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'obtention de financement provenant de l'extérieur fait l'objet d'une discussion à la section 3.4.

Figure 3 : Répartition des sources de financement pour la production de films et de vidéos (2012-2014)

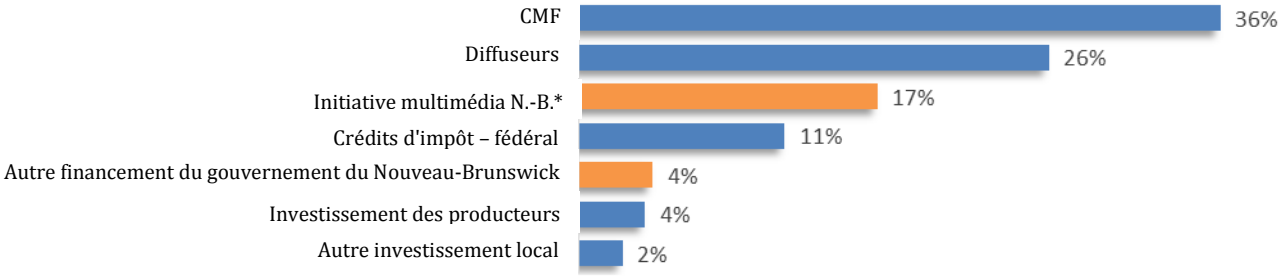

**Comprend certains revenus résiduels liés aux crédits d'impôt transférés des années précédentes.* Source : Sondage mené auprès de six entreprises de production du Nouveau-Brunswick (février 2015).

Globalement, les six entreprises comptent 31 employés à temps plein et font appel chaque année à plus de 200 travailleurs additionnels en fonction de leurs différents projets. En outre, l'entreprise qui est en mode de développement de projet embaucherait normalement jusqu'à 150 personnes par projet de long métrage. Les entreprises qui se spécialisent dans la production de documentaires et de projets commerciaux ou d'entreprises ont besoin de beaucoup de moins de travailleurs par projet. La section 4 ci-dessous présente une discussion approfondie sur l'incidence du manque de main-d'œuvre locale pour la production de longs métrages et de séries, etc.

Durant une année moyenne au cours des trois dernières années, ces entreprises ont collectivement dépensé 4,6 millions de dollars pour la main-d'œuvre (ou 44 % des coûts totaux). En tout, 70 % des traitements et des salaires ont été remis à des travailleurs qui vivent au Nouveau-Brunswick et 30 % à des travailleurs vivant à l'extérieur de la province. Les projets de séries télévisées et de longs métrages ont tendance à compter davantage sur la main-d'œuvre externe (voir la section 4 pour obtenir plus de détail à ce sujet).

Figure 4 : Distribution des revenus d'emploi (intérieur/extérieur de la province)

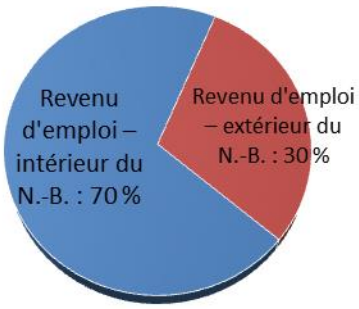

Source : Sondage mené auprès de six entreprises de production du Nouveau-Brunswick (février 2015).

Compte tenu de la taille et de la structure de l'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick, le fait de retenir 70 % des revenus d'emploi représente un solide résultat. Certaines productions sont des coproductions qui font en sorte que les coûts de main-d'œuvre incombent à d'autres provinces.

L'autre point qui n'est pas représenté dans cette analyse est le fait qu'un certain nombre de travailleurs de l'industrie de la production de films et de vidéos basés au Nouveau-Brunswick vivent dans la province mais tirent une partie de leurs revenus en travaillant dans d'autres provinces. Ces revenus sont obtenus ailleurs, mais ils sont dépensés au Nouveau-Brunswick. Si nous sommes en mesure de favoriser la croissance de l'industrie au cours des prochaines années, cette capacité des travailleurs à générer des revenus à l'extérieur de la province est bonne puisqu'elle permet d'augmenter le bassin de talents dans la province et d'accroître le niveau de revenu total.

Les entreprises ont aussi été interrogées pour connaître quelle part de leurs dépenses dans la chaîne d'approvisionnement avait lieu à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Au cours des trois dernières années, une entreprise moyenne dépensait seulement 4 % à l'extérieur de la province. Il s'agit d'une proportion relativement faible étant donné que certains services ne sont tout simplement pas offerts dans les provinces de l'Atlantique, comme certains équipements spécialisés et services financiers et juridiques.

2.3 Analyse de projets/genres de production individuels

En plus de l'examen économique global des six entreprises, un certain nombre de productions particulières ont été analysées pour fournir des observations en vue de déterminer quels types de projets génèrent le plus de valeur pour l'industrie.

Sommaire sur la production :	Principales observations
Séries télévisées scénarisées de longue durée en langue française Budget de 4,6 millions de dollars Plus de 100 travailleurs (acteurs, production, etc.) 2,6 millions de dollars en paie / 48 % à l'extérieur du N.-B. 44 % des dépenses dans la chaîne d'approvisionnement faites à l'extérieur du N.-B. 28 % du financement provient du FMC, 22 % des diffuseurs, 20 % de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick, 5 % des crédits d'impôt du fédéral, 15 % des autres investissements, incluant le producteur Marchés francophones partout dans le monde	**Avantages :** Bénéficiaire important du programme du FMC pour les productions francophones hors Québec. Emploie un nombre important de travailleurs du nord du N.-B. Favorise la culture, les collectivités et les paysages ruraux du N.-B. **Autres considérations :** Requiert un soutien important en termes de main-d'œuvre provenant de l'extérieur du N.-B. qui pourrait être réduit si la province avait un bassin de talents suffisant. Ne génère pas assez de revenus de diffusion/vente. Offre un certain potentiel de croissance, mais compte grandement sur le financement du FMC.
Séries animées (anglophones) Petit budget : 36 000 $ Main-d'œuvre du N.-B. : 14 000 $ Reçu 30 % de crédit pour la main-d'œuvre du N.-B. Aucun autre financement gouvernemental	L'industrie offre des emplois bien rémunérés et stimulants L'industrie est toujours en mode de croissance au Canada, mais de nombreuses provinces cherchent à obtenir de la croissance dans ce secteur en offrant des incitatifs lucratifs. Les clients s'attendent à ce que les crédits d'impôt soient intégrés dans les coûts de développement. La première chose que les clients demandent c'est « quel est votre crédit

Sommaire sur la production :	Principales observations
	d'impôt? »
Mode de vie / documentaire (anglophone) 1,9 million de dollars de production / 470 000 $ au Nouveau-Brunswick 1,5 million de dollars provenant des diffuseurs (79 % du coût total) 400 000 $ de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick (21 % du coût total)	Il s'agit d'un genre de production émergent, un des premiers issus du Nouveau-Brunswick. Il y a un potentiel de croissance considérable dans ce segment de marché, particulièrement dans le marché américain avec la prolifération des canaux de télévision et en ligne. Ce projet a utilisé 100 % de personnel interne, et il s'agissait du premier projet important d'envergure nationale de l'entreprise. Il y a un intérêt considérable de la part des distributeurs américains et internationaux. Potentiel important de revenus non gouvernementaux dans ce segment.
Documentaire (anglophone) Exemple d'un documentaire de 45 minutes produit pour la diffusion à la télévision Budget de 108 000 $ (70 % de la main-d'œuvre provenant du N.-B.) Financement : 23 % par le diffuseur, 9 % par le FMC, 12 % par la province du N.-B., 28 % par l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick et 28 % par un investissement privé.	Narration d'entrevue ayant un impact social – Utilisation de documentaires pour générer des changements sociaux au Nouveau-Brunswick. Exporter des idées partout dans le monde. Classé à l'échelle de Nielsen. Maintenant offert gratuitement dans le monde par internet. Auditoire mondial. Dépenses principalement au Nouveau-Brunswick. L'entreprise offre ce concept de « narration d'entrevue ayant un impact social » et présente des projets aux États-Unis. L'entreprise voit un potentiel de croissance considérable.
Programme de variétés de longue durée (francophone) Émission de variétés francophone de musique country Budget de 1,4 million de dollars 68 % de l'argent dépensé au Nouveau-Brunswick Main-d'œuvre du N.-B. : 582 000 $ Financement : Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick 19 %; crédits d'impôt du Canada 12 %; FMC du Canada 29 %; diffuseurs 40 %	Emploi stable et constant pendant plus d'une décennie. Offre des bienfaits culturels puisque l'émission met en vedette des talents musicaux du Nouveau-Brunswick.
Long métrage (francophone) Coproduction francophone pour la présentation en salle. 51 % N.-B. / 49 % QC Budget de 2,3 millions de dollars Financement : 27 % d'investissements privés (principalement du Québec); 13 % des diffuseurs; 15 % de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick; 13 % de Téléfilm Canada; 13 % de la SODEC (Québec); 11 % des crédits d'impôt du Québec; 7 % des crédits d'impôt du Canada. Dépenses de 1,1 million de dollars au Nouveau-Brunswick. Total de la main-d'œuvre du N.-B. : 565 500 $.	Financement important en provenance du Québec. La population francophone du Nouveau-Brunswick représente un avantage important puisqu'elle rend la province attrayante pour les coproductions avec le Québec. Il y a un potentiel d'élaborer davantage de projets de la sorte dans le futur, obtenant ainsi du financement du FMC.
Documentaire (francophone) – Documentaire historique Budget de 950 000 $ 30 employés / traitements de 692 000 $ (85 % au N.-B.) Autres dépenses : 251 000 $ (86 % au N.-B.)	Contenu considérablement historique pour le Nouveau-Brunswick. Certain intérêt pour le produit à l'extérieur du Canada. Il a été nécessaire de faire venir du personnel de l'extérieur de la province, mais la majorité des coûts de main-d'œuvre et des frais liés à la chaîne d'approvisionnement ont été dépensés au Nouveau-Brunswick.
Long métrage (anglophone)	Ce long métrage misait beaucoup moins sur du financement

Sommaire sur la production :	Principales observations
Coproduction avec le Royaume-Uni et la France. Diffusion sur DVD au Canada, en salle aux États-Unis, au R.-U. et dans quatre autres pays. Budget de 3,1 millions de dollars Plus de 150 employés 71 % de l'argent dépensé au Nouveau-Brunswick Financement : 68 % d'investissements privés, 12 % des crédits d'impôt du N.-B., 11 % des crédits d'impôt fédéraux, 7 % du distributeur, 2 % de Téléfilm Canada	gouvernemental (21 % du financement total) comparativement aux autres projets examinés. La majorité des dépenses du projet ont été faites au Nouveau-Brunswick (71 %). 37 acteurs au total, 24 provenant du Nouveau-Brunswick (salaires variant entre 600 et 36 000 $). Les cascadeurs provenaient tous de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario. La majorité du personnel de soutien provenait du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des considérations

L'industrie du Nouveau-Brunswick s'est positionnée en tant que solide acteur de niche dans le secteur des documentaires et de la programmation télévisuelle francophones. Ce segment bénéficie d'un financement de 12 millions de dollars de la part du FMC en appui aux productions francophones hors Québec. Il y a un certain potentiel de croissance dans ce secteur – en tirant profit des coproductions avec le Québec.

Le Nouveau-Brunswick a aussi une bonne réputation pour la production de documentaires de grande qualité. Ce segment est attrayant puisqu'il mise habituellement seulement sur les talents et les chaînes d'approvisionnement du Nouveau-Brunswick. Le potentiel de croissance pour les documentaires qui misent en grande partie sur le FMC et le financement gouvernemental n'est pas important, mais il semble y avoir un potentiel pour les projets viables sur le plan commercial qui traitent de causes sociales ou d'enjeux liés au mode de vie et qui ont un vaste auditoire potentiel.

Au sein de l'industrie du Nouveau-Brunswick, la composante de la production commerciale ou d'entreprises n'est pas significative. Ce segment de l'industrie est en croissance, et il peut y avoir des façons pour le Nouveau-Brunswick d'en tirer avantage (voir la section 4.3 ci-dessous).

3. Obtenir un rendement sur l'investissement des contribuables

3.1 Taux de subvention effective – comparaison provinciale

Statistique Canada assure le suivi des subventions gouvernementales dans le secteur de la production de films et de vidéos à l'échelle nationale et pour chaque province. Les tableaux des entrées-sorties de Statistique Canada ne distinguent pas les sources des subventions (fédérales, provinciales, etc.); ils ne font que présenter le montant total par dollar de sortie de l'industrie au cours d'une année donnée.

La figure 5 illustre la valeur en dollar des subventions gouvernementales pour le secteur de la production de films et de vidéos en 2010 (l'année la plus récente pour laquelle de l'information sur les subventions est disponible). En 2010, le Nouveau-Brunswick présentait le taux de subvention effective le plus élevé à 51 cents pour chaque dollar de sortie directe ou indirecte[3].

Il est important de souligner que le financement du gouvernement fédéral représente une portion substantielle du financement de la production au Nouveau-Brunswick, particulièrement en raison du financement annuel du FMC de 10 millions de dollars pour les productions francophones hors Québec. ***Au cours des trois dernières années, le financement fédéral (FMC et crédits d'impôt) a représenté 69 % de la valeur totale du financement gouvernemental pour les productions du Nouveau-Brunswick. Alors que le niveau global de subventions est élevé, la portion du gouvernement du Nouveau-Brunswick est relativement faible.***

Néanmoins, la part du coût de production provenant des diffuseurs, des distributeurs et d'autres sources privées est beaucoup moins importante au Nouveau-Brunswick comparativement à la majorité des autres provinces. Cette situation est due au type de productions réalisées au Nouveau-Brunswick. Les productions de nature culturelle ont besoin de contributions supérieures provenant de sources gouvernementales comparativement aux productions de nature plus commerciale.

[3] Les multiplicateurs pour 2009, 2007 et 2005 indiquent des niveaux similaires de subvention au Nouveau-Brunswick en tant que pourcentage de sortie de l'industrie.

Figure 5 : Valeur totale des subventions gouvernementales par dollar de dépense directe ou de dépense dans la chaîne d'approvisionnement (2010)*
Industrie : SCIAN 5121A0 Industries de la production de films et de vidéos

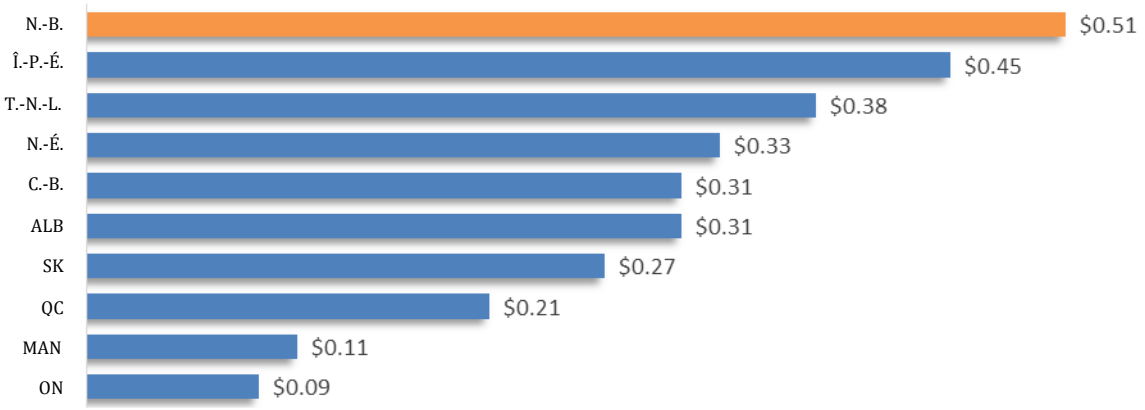

**Dépenses directes et dépenses dans la chaîne d'approvisionnement pour le groupe de l'industrie NAICS 5121A0 Industries de la production de films et de vidéos (sauf la présentation).* Source : Tableaux entrées-sorties de Statistique Canada (2010). Veuillez consulter l'annexe A pour connaître les définitions et les sources.

3.2 Élaboration d'un modèle simple de récupération fondé sur les impôts pour le Nouveau-Brunswick

Une façon d'envisager la récupération de l'investissement du gouvernement consiste à élaborer un modèle de récupération fondé sur les impôts. À l'aide des données de Statistique Canada sur le PIB, les revenus d'emplois, la chaîne d'approvisionnement et les taux d'imposition de l'industrie, un modèle simple peut être élaboré pour établir un seuil à partir duquel le gouvernement du Nouveau-Brunswick obtient un rendement fondé sur les impôts pour son investissement dans l'industrie de la production de films, de vidéos et d'animation, ou le seuil de rentabilité de l'investissement. Autrement dit, le niveau à partir duquel le gouvernement provincial peut s'attendre à percevoir au moins un dollar additionnel en impôts en lien avec l'activité économique de l'industrie pour chaque dollar issu des impôts qui est investi dans l'industrie. Il ne s'agit pas du seul élément à considérer au moment d'offrir son appui à l'industrie.

En utilisant les plus récents multiplicateurs de Statistique Canada pour l'industrie de la production de films et de vidéos, le gouvernement du Nouveau-Brunswick peut s'attendre à générer 103 000 $ en impôts pour chaque million de dollars de dépenses directes et de dépenses dans la chaîne d'approvisionnement (Tableau 5). En tant que pourcentage des revenus directs et dans la chaîne d'approvisionnement du Nouveau-Brunswick, la contribution en impôts correspond à 32,6 % du revenu total du Nouveau-Brunswick.

Cela semble indiquer qu'en utilisant les plus récents multiplicateurs économiques de l'industrie, toute mesure incitative à hauteur de 32,6 % ou moins du total des revenus d'emploi directs et dans la chaîne d'approvisionnement au Nouveau-Brunswick offre un rendement positif sur l'investissement sous la forme de dollars d'impôts additionnels.

Tableau 5 : Impôts du gouvernement du Nouveau-Brunswick générés par million de dollars d'activité dans la production de films et de vidéos*

Dépenses de production (directes et dans la chaîne d'approvisionnement)		**1 000 000 $**
Multiplicateurs (en tant que % des dépenses de production) :		
PIB du N.-B. – Direct et chaîne d'approvisionnement	60,8 %	607 575 $
Revenus d'emploi du N.-B. – Directs et chaîne d'approvisionnement	31,5 %	315 241 $
PIB total du N.-B.**	70,1 %	700 615 $
Total des revenus d'emploi du N.-B.**	35,4 %	354 236 $
Niveau de fiscalité du N.-B. (total des impôts du N.-B. en tant que pourcentage du revenu d'emploi au N.-B.) :		
Total des impôts générés au N.-B. (% des revenus d'emplois directs et dans la chaîne d'approvisionnement au N.-B.)**	**32,6 %**	**102 917 $**

**Pour le groupe de l'industrie SCIAN 5121 Industries de la production de films et de vidéos (sauf la présentation).*
***Retombées économiques directes, indirectes et induites.* Source : Tableaux entrées-sorties de Statistique Canada (multiplicateurs 2010). Veuillez consulter l'annexe A pour connaître les définitions et les sources.

D'après les récentes données sur l'investissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le secteur de la production de films, de vidéos et d'animation et sur le niveau de fiscalité présentées dans le tableau 5, ce rendement sur l'investissement fondé sur les impôts n'a pas été atteint. Cette situation n'est pas différente de celle observée dans de nombreuses autres provinces, comme en Nouvelle-Écosse, où on n'a également pas atteint un rendement fondé sur les impôts pour l'investissement par le gouvernement provincial.

3.3 Stimuler les impôts générés à partir de l'investissement par le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Il existe des façons de stimuler les revenus fiscaux générés par l'industrie. Les impôts du Nouveau-Brunswick générés par le secteur de la production de films et de vidéos représentent un montant équivalent à 16,5 % du PIB total, ce qui est inférieur à de nombreuses autres industries. En effet, certaines industries peuvent avoir un rapport entre l'impôt total du Nouveau-Brunswick et le PIB de près de 20 %. Il existe plusieurs façons de stimuler les impôts générés par l'industrie de la production de films et de vidéos, notamment :

- **Augmenter le revenu d'emploi au Nouveau-Brunswick** par dollar de dépenses dans l'industrie. La vaste majorité des impôts générés au Nouveau-Brunswick découlent du revenu d'emploi (impôts personnels, TVH, impôts fonciers, etc.). Une augmentation de la composante des coûts de main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick permettrait de stimuler les impôts provinciaux. Ce constat est abordé dans la section 4.1 ci-dessous.

- **Augmenter le salaire/traitement moyen**. Des salaires plus élevés entraîneraient des taux d'imposition marginaux supérieurs et une augmentation globale des impôts.

- **Augmenter les dépenses dans la chaîne d'approvisionnement** au Nouveau-Brunswick. Plus les dépenses sont élevées dans la province, plus les impôts provinciaux sont élevés.

- **Augmenter la rentabilité de la production de films et de vidéos** au Nouveau-Brunswick. L'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick ne génère pas de bénéfices d'exploitation. Cette situation est due aux types de production et à la structure de l'industrie. Si l'industrie était rentable, elle serait assujettie aux impôts sur le revenu des sociétés du Nouveau-Brunswick, ce qui stimulerait la contribution globale aux impôts.

Si l'industrie était en mesure d'augmenter sa contribution au PIB au Nouveau-Brunswick de 70 à 85 % des coûts totaux de production, et si la contribution aux impôts était augmentée de 16,5 % à 23 % du PIB, l'industrie atteindrait un seuil de rentabilité fondé sur les impôts pour l'investissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick au sein de l'industrie (tableau 6). Le PIB et les impôts du Nouveau-Brunswick pourraient être stimulés en augmentant la composante du revenu d'emploi au Nouveau-Brunswick, la rentabilité de l'industrie ou l'activité dans la chaîne d'approvisionnement à l'intérieur de la province.

Tableau 6 : Augmentation du PIB et des impôts du Nouveau-Brunswick requise pour atteindre le seuil de rentabilité (par rapport aux taux actuels)

	Situation actuelle (total sur 3 ans) : PIB du N.-B. GDP @ 70 % des coûts totaux de production et impôts du N.-B. à 16,5 % du PIB du N.-B.	**Seuil de rentabilité :** PIB du N.-B. GDP @ 85 % des coûts totaux de production et impôts du N.-B. à 23 % du PIB du N.-B.
Coûts de production	44 570 243 $	44 570 243 $
PIB estimé du N.-B.	31 226 578 $	37 884 707 $
Impôts estimés du N.-B	5 147 011 $	8 713 483 $
Financement total du gouvernement du N.-B.	8 340 531 $	8 340 531 $
Augmentation/diminution du total des impôts	**(3 193 520) $**	**372 952 $**

Encourager les activités non subventionnées ou peu subventionnées au sein du secteur de la production de films, de vidéos et d'animation
Une autre façon de générer un rendement positif global fondé sur les impôts au sein de l'industrie de la production de films, de vidéos et d'animation consiste à augmenter la production de projets commerciaux ou d'entreprises qui sont associés à des niveaux inférieurs de subventions gouvernementales. Par exemple, l'Ontario offre des incitatifs assez généreux pour les productions admissibles de films, de vidéos et d'animation, mais d'après Statistique Canada, le taux global de subvention directe de l'industrie par dollar de dépenses directes ou indirectes était de seulement neuf cents en 2010. Si un important segment de l'industrie reçoit peu ou pas de subventions gouvernementales et si un autre segment « stratégique » est subventionné à une perte fiscale, l'ensemble de l'industrie pourrait générer des impôts pour le gouvernement provincial.

3.4 Mesurer la récupération économique – autre que les impôts générés

Il y a d'autres façons de mesurer les retombées de l'investissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le secteur de la production de films, de vidéos et d'animation. Une de ces façons consiste à examiner le levier financier obtenu par le gouvernement en offrant son soutien au secteur. Au cours des trois dernières années, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a investi 8,3 millions de dollars dans la production de films, de vidéos et d'animation, ce qui s'est traduit par des dépenses de 28,6 millions de dollars au Nouveau-Brunswick.

Tableau 7 : Financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick et obtention de financement provenant de l'extérieur dans le secteur de la production de films, de vidéos et d'animation (total des 3 ans)

Catégorie :	Coûts de production :	Financement du gouvernement du N.-B. :	Financement extérieur :	Dépenses au N.-B. :	Levier financier :	Ratio de levier financier :
Long métrage	14 274 157 $	2 196 380 $	12 077 777 $	7 321 267 $	5 124 887 $	2,33
Séries télévisées doc.	10 504 813 $	2 304 548 $	8 200 265 $	7 681 827 $	5 377 279 $	2,33
Mode de vie / documentaire	2 374 244 $	516 859 $	1 857 385 $	1 722 863 $	1 206 004 $	2,33
Documentaires	5 369 294 $	1 399 778 $	3 969 516 $	4 665 927 $	3 266 149 $	2,33
Animation	19 535 $	5 861 $	13 674 $	19 537 $	13 676 $	2,33
Variétés	6 446 50 $4	1 152 429 $	5 294 075 $	4 589 049 $	3 436 620 $	2,98
Court métrage	87 000 $	26 100 $	60 900 $	87 000 $	60 900 $	2,33
Séries télévisées dramatiques	5 494 696 $	738 576 $	4 756 120 $	2 461 920 $	1 723 344 $	2,33
Totaux	**44 570 243 $**	**8 340 531 $**	**36 229 712 $**	**28 549 389 $**	**20 208 858 $**	**2,42**

Sources : Coûts de production par catégorie et financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick (totaux pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015)

3.5 Bienfaits sociaux et culturels : données économiques au-delà du court terme

La majorité des productions de films et de vidéos réalisées au Nouveau-Brunswick pourraient être considérées comme ayant un contenu « culturel » pour la province. Ces productions mettent en vedette des collectivités du Nouveau-Brunswick, ainsi que des acteurs et des chanteurs de la province.

Nombre de ces productions racontent des histoires du Nouveau-Brunswick. De plus, un grand nombre des documentaires réalisés dans la province ont également une valeur sociale puisqu'ils abordent des enjeux importants pour le Nouveau-Brunswick et pour d'autres régions. Y a-t-il une valeur économique au fait de raconter des histoires portant sur le Nouveau-Brunswick? Comment pouvons-nous quantifier cette valeur?

À long terme, le contenu culturel et social solidifie les liens qu'ont les Néo-Brunswickois avec leur province et leurs collectivités locales.

4. Renforcer le modèle économique pour la production de films et de vidéos

4.1 Faire face aux difficultés liées au manque de main-d'œuvre

L'un des enjeux les plus soulevés durant la phase des entrevues du présent projet était l'absence d'un bassin de talents au Nouveau-Brunswick pouvant être exploité par des projets cinématographiques et télévisuels à plus grande échelle. Une telle situation force les producteurs à sortir de la province pour trouver de la main-d'œuvre qualifiée, ce qui réduit les retombées potentielles sur le PIB, l'emploi et l'impôt du Nouveau-Brunswick. Plusieurs producteurs ont laissé entendre que le bassin de talents était plus grand dans la province il y a une dizaine d'années, mais ils ont indiqué que de nombreuses personnes avaient quitté la province pour s'établir dans des marchés où le travail était plus régulier.

Tel que discuté ci-dessus, l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 réalisée par Statistique Canada confirme la portée limitée de la main-d'œuvre dans le secteur de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick. Par exemple, en 2011, seulement 30 Néo-Brunswickois avaient indiqué que leur emploi principal était celui d'acteur ou de comédien (CNP 5135). Il y en avait 12 fois plus qui vivaient en Nouvelle-Écosse. Il y avait également 40 personnes employées comme cadreurs de films et de vidéos au Nouveau-Brunswick (CNP 5222). À la même époque, il y en avait quatre fois plus qui vivaient en Nouvelle-Écosse.

<u>Les bienfaits accrus d'une main-d'œuvre basée au Nouveau-Brunswick pour le secteur de la production de films et de vidéos</u>

Comment le Nouveau-Brunswick peut-il mettre en place un bassin de main-d'œuvre pour l'industrie de la production tout en maintenant un niveau de production limité? Il s'agit du problème classique de la poule et de l'œuf. Le gouvernement devrait-il mettre l'accent sur la mise en place d'un bassin de main-d'œuvre, même si nombre de ces personnes quittent pour travailler ailleurs au Canada et ailleurs? Il y a une quantité considérable de preuves anecdotiques montrant que de nombreux travailleurs de l'industrie de la production de films et de vidéos du Nouveau-Brunswick travaillent déjà sur des projets réalisés à l'extérieur de la province et rapportent ce revenu d'emploi pour le dépenser dans la province. Si nous pouvions accroître la main-d'œuvre disponible dans la province, cela permettrait de soutenir les activités de productions locales et d'accroître le revenu d'emploi et les impôts au Nouveau-Brunswick, même si ces travailleurs travaillent à l'extérieur de la province pendant une partie de l'année.

Plusieurs producteurs interrogés en vue de la réalisation du présent rapport ont suggéré que le gouvernement devrait remettre en place le financement pour le mentorat au travail en tant que façon de commencer à rebâtir le bassin de talents locaux pour l'industrie. Les investissements pour la formation se font à long terme, et ils n'ont pas nécessairement besoin de faire partie d'un modèle de rendement sur l'investissement fondé sur les impôts.

4.2 Cibler les activités de prédilection de production de films, de vidéos et d'animation

Le gouvernement devrait-il cibler certaines activités particulières associées à un rendement sur l'investissement supérieur fondé sur les impôts?

Par exemple, de plus petites productions de documentaires ont besoin de moins de main-d'œuvre externe et d'activités commerciales dans la chaîne d'approvisionnement, mais leur portée commerciale est normalement plus limitée comparativement aux productions de plus grande importance. Les productions plus importantes de longs métrages nécessitent moins de financement public (en moyenne), mais elles ont tendance à utiliser des acteurs et d'autres personnes qualifiées provenant de l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

4.3 Appuyer la production plus commerciale et la production de vidéos et d'animations commerciaux

D'après les données du gouvernement fédéral sur l'industrie, 53,5 % de la production télévisuelle canadienne en 2012-2013 était financée par des investissements privés. Parmi les six entreprises interrogées aux fins du présent rapport, les investissements privés (incluant les revenus de diffusion) ont représenté 32 % de l'investissement total. Si on ne tient pas compte des deux entreprises les plus commerciales, le niveau de financement privé (incluant les revenus de diffusion) chute sous 30 %. Quatre des six entreprises avaient 100 % de leurs projets financés en partie par des sources gouvernementales.
Une des occasions qui s'offrent à l'industrie au Nouveau-Brunswick consiste à accéder au marché des productions plus commerciales et des productions de vidéos et d'animations d'entreprises. Il s'agit de productions ayant un grand attrait commercial, et dans de nombreux cas, elles peuvent être distribuées dans toute l'Amérique du Nord et même ailleurs.

Plusieurs des producteurs ont suggéré au gouvernement de fournir son appui à la production de vidéos d'entreprise, de projets commerciaux télévisuels et d'autres projets habituellement non subventionnés afin d'établir dans la province un bassin de talents pour l'industrie qui pourraient être utilisés dans le segment subventionné de l'industrie afin de s'assurer que davantage de revenus d'emplois demeurent dans la province. Le niveau de subventions pourrait être établi en deçà du seuil d'imposition, ce qui signifierait qu'il aurait une incidence positive sur les impôts – bien qu'à un niveau limité.

<u>Incitatifs stratégiques pour favoriser la croissance de ce segment de l'industrie</u>
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick met en place des mesures incitatives en vue de favoriser la croissance d'autres industries axées sur l'exportation et dont la croissance revêt un caractère stratégique, et ce, pour les activités manufacturières, les services administratifs et les centres de développement en technologie de l'information. Ces mesures incitatives se font sous forme de diminutions des dépenses salariales, de subventions immédiates ou d'autres programmes de prêts (et même de participations financières par l'entremise d'organisations comme la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick). Le gouvernement pourrait envisager le marché des entreprises (c.-à-d., projets commerciaux télévisuels, documentaires d'entreprises, profils d'entreprises, etc.) comme un secteur de croissance et offrir son soutien de manière stratégique en vue de favoriser son développement au Nouveau-Brunswick.

4.4 Participation au capital du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans la production

Un certain nombre de producteurs interrogés aux fins du présent projet ont suggéré que le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait envisager la participation au capital en tant que forme de soutien à l'industrie. Un certain nombre de productions soulèvent de l'intérêt auprès de distributeurs américains et internationaux, ce qui pourrait permettre d'obtenir un rendement sur le capital investi dans le projet. On note un certain potentiel de croissance.

5. Conclusion

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche à déterminer comment il peut appuyer le secteur du film, de la vidéo et de l'animation dans la province. Les administrations de partout en Amérique du Nord réalisent la valeur stratégique économique, sociale et culturelle de cette industrie, ce qui a mené à la mise en place d'un environnement très concurrentiel sur l'ensemble du continent, et même ailleurs.

Le Nouveau-Brunswick doit mettre l'accent sur les segments de l'industrie où la province détient un avantage et où elle peut être concurrentielle. Compte tenu de son importante population francophone, le Nouveau-Brunswick a un avantage distinct dans la production de contenu en français, ayant droit au financement annuel du FMC de 10 millions de dollars pour les productions francophones hors Québec.

La province est aussi bien positionnée dans la production de documentaires historiques, sociaux et culturels de grande qualité. Ces forces pourraient être mises à profit pour mettre sur pied des projets dans le secteur des documentaires qui attirent d'importants auditoires en Amérique du Nord et même ailleurs.

Les entreprises du Nouveau-Brunswick qui œuvrent dans le secteur du film et de la vidéo n'ont pas développé d'importants marchés commerciaux, mais les entrevues réalisées aux fins du présent rapport indiquent que ce segment du marché représente un potentiel considérable. Cela permettrait de favoriser la croissance de la main-d'œuvre de la province dans l'industrie de la production de films et d'offrir de la formation aux travailleurs pour qu'ils puissent ensuite participer à la production de longs métrages, de projets télévisés et d'autres projets de grande envergure.

À partir des données et des entrevues réalisées avec des intervenants clés, il semble clair que l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation a besoin d'augmenter ses dépenses totales au cours des prochaines années afin d'atteindre un niveau qui permet de maintenir un effectif et une chaîne d'approvisionnement dans la province et qui place l'industrie dans une position viable pour l'avenir.

Annexe A : Sources et méthodologie

1. Le modèle de retombées économiques

Le modèle de retombées économiques est fondé sur les données économiques directes et pour la chaîne d'approvisionnement publiées par Statistique Canada. Ce modèle utilise les tableaux entrées-sorties de Statistique Canada pour évaluer les retombées économiques directes, indirectes et induites en fonction des paramètres suivants :

Les *retombées directes* mesurent la valeur ajoutée à l'économie en lien avec l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation qui est attribuée directement aux employés, aux salaires perçus et aux revenus générés.

Les *retombées indirectes* mesurent la valeur ajoutée à l'économie qui est générée par l'industrie du film, de la vidéo et de l'animation par l'entremise de la demande d'entrées intermédiaires ou d'autres services de soutien. Il s'agit de l'effet de la chaîne d'approvisionnement.

Les *retombées induites* sont observées quand les employées des industries susmentionnées dépensent leurs gains et quand les propriétaires dépensent leurs profits. De tels achats mènent à des emplois, à des salaires plus élevés ainsi qu'à des revenus et à des revenus fiscaux accrus, et leurs effets peuvent être ressentis au sein de nombreuses industries.

Les tableaux entrées-sorties tracent les retombées de l'activité économique sur les économies nationale et provinciales (incluant les importations et les exportations). Les données sont basées sur les schémas existants de l'activité économique dans les industries touchées dans les différentes provinces. Les tableaux entrées-sorties sont disponibles à l'échelle provinciale et à l'échelle nationale.

Le modèle estime aussi la quantité de revenus fiscaux générés à partir du revenu d'emploi et des dépenses d'entreprises au Nouveau-Brunswick en lien avec l'industrie.

Pour ce rapport, le modèle de retombées économiques utilise le groupe de l'industrie : *SCIAN 5121A0 Industries de la production de films et de vidéos (sauf la présentation)*.

Statistique	Description
PIB direct, indirect et induit, estimations de l'embauche et du revenu d'emploi	Utilise le multiplicateur entrées-sorties de Statistique Canada et les estimations des retombées au niveau M de l'industrie : NAICS 5121A0 Industries de la production de films et de vidéos (sauf la présentation).
Équivalent temps plein (ETP)	Un ETP représente 2 080 heures de travail par année.
Impôt sur le revenu payé	Calculé à partir de plusieurs sources incluant le tableau CANSIM 202-0501 de Statistique Canada – Impôt sur le revenu, selon le type de famille économique et les quintiles de revenu après impôt, le tableau 202-0707 et le tableau 203-0001 – Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) pour 2012 de Statistique Canada.
TVH payée	Basé sur le rapport de TVH perçue par rapport au revenu personnel provincial total en 2013 (source : documents budgétaires provinciaux et tableau CANSIM 111-0007).
Impôts fonciers payés (à partir du revenu d'emploi)	Calculé à partir du tableau 203-0001 – Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) pour 2013 de Statistique Canada.
Impôts indirects	Source : Tableaux entrées-sorties de Statistique Canada. Ces impôts indirects sont perçus à partir de l'activité commerciale (pas à partir du revenu d'emploi) et comprennent des domaines d'imposition comme : impôts fonciers des entreprises, taxes sur l'essence, frais d'immatriculation, droits de cession immobilière et toutes taxes de vente découlant de l'activité de l'entreprise.

Annexe B : À propos de Jupia Consultants Inc.

Établi au Nouveau-Brunswick, au Canada, Jupia Consultants Inc. est un cabinet de consultants offrant des services complets en matière de soutien de la recherche et de la planification qui se spécialise dans le domaine du développement économique. L'entreprise possède une grande expérience en ce qui a trait à l'élaboration de modèles de retombées économiques basés sur les tableaux entrées-sorties de Statistique Canada. Jupia Consultants Inc. a réalisé plus de 40 projets pour de multiples industries, notamment : construction navale, assurances, fabrication de matériel électronique, arts et culture, divertissement, énergie, produits forestiers, enseignement postsecondaire et technologies de l'information et des communications. L'entreprise a conclu un partenariat avec le Conference Board du Canada et elle a réalisé cinq projets de retombées économiques à grande échelle avec cette organisation.

Jupia Consultants Inc. se spécialise dans les domaines suivants :

- Évaluations des retombées économiques
- Planification stratégique
- Établissement du profil socio-économique et de l'industrie
- Études du marché du travail et stratégies d'attraction de la main-d'œuvre
- Briefings concurrentiels sur le renseignement
- Portail des avoirs économiques et analyse
- Stratégies pour la rétention des entreprises
- Image de marque / commercialisation communautaire
- Renforcement de la capacité communautaire
- Meilleures pratiques en matière de développement économique
- Stratégies de développement « centre-ville »
- Établissement du profil d'entreprises et de la concurrence
- Analyses d'industries
- Évaluations de marché (géographiques et sociodémographiques)

Pour plus d'information, veuillez visiter le site www.jupia.ca ou communiquer avec David Campbell au 506-874-3797.

Annexe D

Aperçu des administrations – Agences provinciales de financement						
Nom de l'organisme	**Prêts au développement**	**Participation au capital**	**Programme de crédits d'impôt pour les films et la télévision**	**Programme de crédits d'impôt pour les nouveaux médias**	**Subventions à la production**	**Autres programmes/subventions**
Arts et industries culturelles du Nouveau-Brunswick **(Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick)**	• Jusqu'à 50 % du budget pour le développement d'émissions dramatiques et 40 % pour les autres genres. (remboursable une fois le projet en production)	NON	NON (1)	NON (1)	• Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick : jusqu'à 25-30 % des dépenses provinciales.	• Programme d'aide aux déplacements pour fins de promotion; • Programme d'aide au court métrage; • Programme du Fonds des initiatives stratégiques.
Film & Creative Industries Nova Scotia	• Jusqu'à 50 % du budget dépensé en Nouvelle-Écosse jusqu'à un maximum de 15 000 $; • Jusqu'à 5 000 $ par projet pour les documentaires et les variétés uniques. (remboursable une fois le projet en production)	• Pour les budgets de productions inférieurs à 500 000 $: jusqu'à 40 % du budget de production dépensé en Nouvelle-Écosse jusqu'à un maximum de 150 000 $; • Pour les budgets de productions allant de 500 000 à 1 000 000 $: jusqu'à 33 % du budget de production dépensé en Nouvelle-Écosse jusqu'à un maximum de 200 000 $; • Pour les budgets de productions supérieurs à 1 000 000 $: jusqu'à 20 % du budget de production dépensé en Nouvelle-Écosse jusqu'à un maximum de 250 000 $; Soutien offert à l'industrie : • Eastlink TV Independent Production Fund pour la production de films d'animation ou d'émissions en direct – 20 % du budget de production jusqu'à 300 000 $; • Independent Production Fund – Programme de séries dramatiques sur le Web.	• 50 % de la main-d'œuvre admissible de la N.-É. (aucun maximum); • prime régionale additionnelle de 10 % si la photographie principale est réalisée à l'extérieur de la grande région d'Halifax; • 5 % additionnel de la main-d'œuvre admissible de la N.-É. au troisième film produit en moins de deux ans.	*Le montant le moins élevé des situations suivantes :* • 50 % de la main-d'œuvre admissible de la Nouvelle-Écosse, plus 10 % des dépenses admissibles pour les productions à l'extérieur de la grande région d'Halifax; ***-OU-*** • 25 % du total des dépenses faites en Nouvelle-Écosse, plus 5 % des dépenses admissibles pour les productions à l'extérieur de la grande région d'Halifax;	S.O.	• Programme d'aide pour l'accès au marché et aux festivals; • Programme d'aide au perfectionnement professionnel; • Programme pour les courts métrages; • Programme pour le premier film – jusqu'à 49 % des coûts de production, jusqu'à un maximum de 60 000 $; • Programme de commandite pour événement audiovisuel; • Partenariats en formation.

Nom de l'organisme	Prêts au développement	Participation au capital	Programme de crédits d'impôt pour les films et la télévision	Programme de crédits d'impôt pour les nouveaux médias	Subventions à la production	Autres programmes/subventions
Newfoundland and Labrador Film Development Corporation	• Jusqu'à 33 % du budget. (remboursable une fois le projet en production)	• Financement jusqu'à 20 % du coût total du projet.	• 40 % de la main-d'œuvre admissible de Terre-Neuve-et-Labrador jusqu'à un maximum de 25 % du coût total de production; • Crédit d'impôt maximal de 4 millions de dollars par période de 12 mois.	NON	S.O.	• Programme d'aide pour les déplacements; • Programme pour le marketing et la distribution; • Programme d'ateliers d'aide; • Programme de perfectionnement professionnel.
SODIMO	• Jusqu'à 25 000 $ pour la phase de développement final. (remboursable une fois le projet en production)	• Financement sous la forme d'une avance remboursable jusqu'à 400 000 $ (basé sur un besoin exceptionnel et évalué au cas par cas).	• 35 % de la main-d'œuvre admissible de l'Ontario (aucun maximum); • Plus 10 % de la main-d'œuvre admissible de l'Ontario si 85 % de la photographie principale est réalisée à l'extérieur de la région du Grand Toronto; • Supplément pour les producteurs d'un premier projet : 5 % du premier 240 000 $ de main-d'œuvre admissible de l'Ontario; • Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production : 25 % des dépenses de production admissibles en Ontario (aucun maximum).	• 40 % de la main-d'œuvre admissible de l'Ontario directement liée à des produits interactifs de nouveaux médias (aucun maximum) et des dépenses admissibles de marketing et de distribution (maximum 100 000 $); ***-OU-*** • 35 % de la main-d'œuvre admissible de l'Ontario directement liée à des produits interactifs de nouveaux médias pour des produits payés à l'acte (aucun maximum); ***-OU-*** • 35 % de la main-d'œuvre admissible de l'Ontario directement liée au développement de jeux numériques admissibles pour de grandes entreprises du jeu vidéo (aucun maximum).	S.O.	• Fonds à l'exportation; • Programme de développement de l'industrie.

Nom de l'organisme	Prêts au développement	Participation au capital	Programme de crédits d'impôt pour les films et la télévision	Programme de crédits d'impôt pour les nouveaux médias	Subventions à la production	Autres programmes/subventions
Creative Saskatchewan	• Jusqu'à 45 000 $ par projet (ou un total de 70 000 $ par société mère ayant de multiples projets) par exercice financier; • Pré-développement : maximum de 5 000 $; • Première ébauche : maximum de 25 000 $; • Ébauche finale : maximum de 15 000 $. (sous condition non remboursable)	NON	NON (1) (annulé en 2012)	NON	• Soutien financier égal à 30 % de toutes les dépenses admissibles en Saskatchewan jusqu'à un maximum de 250 000 $.	• Subvention pour le déplacement sur le marché
Musique et Film Manitoba	• Jusqu'à 40 000 $ par projet pour une programmation scénarisée de fiction et comptant plusieurs épisodes; • Jusqu'à 25 000 $ par projet pour des téléfilms ou des pilotes scénarisés de fiction; • Jusqu'à 10 000 $ par projet pour les documentaires et les variétés à épisodes multiples; • Jusqu'à 5 000 $ par projet pour les documentaires et les variétés uniques. • Financement pour le développement d'émissions télévisées et basées sur le web (prêt récupérable); • Programme de financement pour le pré-développement (prêt récupérable) (remboursable une fois le projet en production)	• Jusqu'à 500 000 $ pour les séries ou les mini-séries de fiction; • Jusqu'à 165 000 $ pour les téléfilms ou les pilotes de fiction; • Jusqu'à 125 000 $ pour les séries et les mini-séries documentaires et de variétés; • Jusqu'à 50 000 $ pour les documentaires et les variétés uniques et les pilotes non scénarisés;	*Au choix du producteur :* *Soit :* • 45 % de la main-d'œuvre admissible du Manitoba (aucun maximum); • plus 5 % de la main-d'œuvre admissible du Manitoba si 50 % de la photographie principale est réalisée à l'extérieur de Winnipeg; • 10 % additionnel de la main-d'œuvre admissible du Manitoba au troisième film produit en moins de deux ans; • plus 5 % de la main-d'œuvre admissible du Manitoba si un résident du Manitoba est considéré en tant que producteur, coproducteur ou chef de production; ***-OU-*** • 30 % des dépenses de production admissibles au Manitoba (aucun maximum).	• 40 % de la main-d'œuvre admissible pour la construction de prototypes ou le développement de produits et jusqu'à 100 000 $ des dépenses admissibles de marketing et de distribution (maximum de 500 000 $ par projet).	NON	• Fonds d'aide à la mise en marché de longs métrages; • Fonds pour les cinéastes en début de carrière et la production de films à micro-budget; • Fonds d'Accès aux marchés et Accès aux festivals;

Nom de l'organisme	Prêts au développement	Participation au capital	Programme de crédits d'impôt pour les films et la télévision	Programme de crédits d'impôt pour les nouveaux médias	Subventions à la production	Autres programmes/subventions
SODEC	• Jusqu'à 15 000 $ pour les longs métrages documentaires et 20 000 $ pour les longs métrages de fiction en application du programme pour les scénaristes/réalisateurs; • 49 % des coûts de développement jusqu'à 50 000 $ en application des programmes pour entreprises de production. (remboursable ou récupérable une fois le projet en production)	• Jusqu'à 49 % pour un maximum de 2 millions de dollars par projet pour les programmes réguliers; • Un maximum de 500 000 $ pour le programme pour les scénaristes/réalisateurs.	• 28 % de la main-d'œuvre admissible du Québec; • 8 % de prime pour certaines productions en français; • 8 % de prime pour les animations graphiques par ordinateur et les effets spéciaux; • 25 % pour la production régionale (à l'extérieur de Montréal); • Crédit d'impôt pour services de production cinématographique du Québec : 25 % des dépenses de production admissibles au Québec (aucun maximum).	• 21 à 24 % de la main-d'œuvre admissible; • plus une prime de 6 % pour les versions admissibles en français.	S.O.	• Programme pour l'exportation (50 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 100 000 $); • Fonds pour la promotion et la distribution (il peut s'agir d'une subvention ou d'un prêt remboursable à une capacité de récupération de 50 % – base de négociation).
Alberta Film/Alberta Cultural Industries	• Jusqu'à 55 000 $ par projet (ou un total de 70 000 $ par société mère ayant de multiples projets) par exercice financier; • Pré-développement : maximum de 15 000 $; • Première ébauche : maximum de 25 000 $; • Ébauche finale : maximum de 15 000 $. (non remboursable)	NON	NON (1)	NON	• 25 à 30 % des dépenses en Alberta pour toutes les productions; Subvention flexible équivalant à un crédit d'impôt sur la main-d'œuvre de 45 à 55 %; Maximum de 5 millions de dollars par projet.	• Développement du marché pour l'exportation; Formation et mentorat.

Nom de l'organisme	Prêts au développement	Participation au capital	Programme de crédits d'impôt pour les films et la télévision	Programme de crédits d'impôt pour les nouveaux médias	Subventions à la production	Autres programmes/subventions
Creative BC	• Financement jusqu'à 50 % en fonction du genre avec des plafonds individuels par projet; (non remboursable)	NON	• 35 % de la main-d'œuvre admissible de la C.-B. (maximum de 21 % du coût total de production); • 12,5 % de la main-d'œuvre admissible de la C.-B. au prorata si plus de 50 % de la photographie principale a lieu à l'extérieur de la région du Grand Vancouver; • 6 % de la main-d'œuvre admissible de la C.-B. au prorata pour la photographie principale réalisée dans une région visée si admissible aux fins du crédit régional; • 3 % de la main-d'œuvre en formation admissible de la C.-B. (maximum de 30 % du salaire des stagiaires); • Crédit d'impôt pour services de production cinématographique de la C.-B. : 33 % des dépenses de production admissibles en C.-B. (aucun maximum).	S.O.		• Programme de crédit d'impôt pour capital de risque (capital de risque pour nouveaux médias); Slate development fund (privé) – 25 000 $ non remboursable; • Aide pour le développement de marché; • Fonds de développement pour les médias interactifs – jusqu'à 50 000 $; • Fonds pour l'innovation artistique – 25 000 $.

*** Récupération pour toutes les provinces conformément à la structure de récupération de Téléfilm Canada et du Fonds des médias du Canada (voir l'annexe 1 ci-dessous)**

(1) Les provinces de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan offrent une contribution sous la forme de subvention non remboursable.

Annexe 1

STRUCTURE DE RÉCUPÉRATION DE TÉLÉFILM CANADA ET DU FONDS DES MÉDIAS DU CANADA

	PRODUCTEUR (CRÉDITS D'IMPÔTS PROVINCIAUX)	PRODUCTEUR (CRÉDITS D'IMPÔTS FÉDÉRAUX)	FONDS DES MÉDIAS DU CANADA	AUTRES PARTICIPANTS FINANCIERS
Palier 1 (200 % des crédits d'impôt provinciaux)	100 % de participation aux crédits d'impôt provinciaux (équivaut à 50 % du revenu net total du palier 1)	% = crédit d'impôt exprimé en % des sources de financement de production récupérables, multiplié par 50 %	% = investissement en capital du FMC exprimé en % des sources de financement de production récupérables, multiplié par 50 %	% = participation financière exprimée en % des sources de financement de production récupérables, multiplié par 50 %
Palier 2 (solde du financement récupérable)		Solde du crédit d'impôt fédéral	Solde de l'investissement du FMC	Solde de l’investissement des autres partenaires financiers

Annexe E

Description et traitement comptable du secteur public des crédits d'impôt

Crédits d'impôt remboursables et non remboursables

Les crédits d'impôt diminuent l'impôt à payer sur le revenu. Ils offrent un allègement par rapport aux impôts déjà payés ou actuellement dus. Si les crédits d'impôt sont supérieurs aux impôts à payer, il n'y a pas remboursement additionnel remis au contribuable. Par exemple, si un contribuable a un crédit d'impôt **non remboursable** de 2 000 $ et que ses impôts à payer s'élèvent à 1 500 $, la valeur du crédit d'impôt **non remboursable** auquel il aura droit sera de 1 500 $ (montant des impôts à payer). Autrement dit, le contribuable doit avoir des impôts à payer pour avoir droit à un crédit d'impôt non remboursable. Si le contribuable n'a aucun impôt à payer, il n'aura droit à aucune portion du crédit d'impôt non remboursable. (Il ne s'agit actuellement pas d'une option viable pour cette industrie)

D'un autre côté, les contribuables ont droit à la pleine valeur du crédit d'impôt **remboursable**, peu importe le montant des impôts à payer. De tels crédits d'impôt n'offrent aucun allègement par rapport aux impôts déjà payés ou actuellement dus. Quand le total des crédits d'impôt remboursables est supérieur au montant des impôts à payer, un remboursement d'impôt au montant de la différence est envoyé au contribuable. Par exemple, si un contribuable a un crédit d'impôt **remboursable** de 2 000 $ et que ses impôts à payer s'élèvent à 1 500 $, la valeur du crédit d'impôt remboursable auquel il aura droit sera de 2 000 $.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (PSAB)

Dans le passé, différentes dépenses gouvernementales étaient déduites directement des revenus fiscaux ou d'autres revenus (p. ex., crédits d'impôt pour les films). Ainsi, il n'était pas nécessaire de déclarer ces dépenses fiscales en tant que dépenses dans les documents budgétaires provinciaux ou les énoncés financiers. Les comptes de revenus connexes étaient déclarés sur une base nette, avec les dépenses déduites des revenus fiscaux bruts, et il n'y avait aucune déclaration distincte de la portion des dépenses fiscales.

Le PSAB est le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada. Il a été mis sur pied pour servir les intérêts du public en établissant des normes comptables pour les organisations du secteur public, comme le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le PSAB fournit aussi des orientations quant aux renseignements financiers et aux autres données sur le rendement déclarés par le secteur public.

Au cours des dernières années, des normes professionnelles ont été prescrites par le PSAB, et ces normes indiquent plus clairement et plus précisément comment les programmes d'imposition doivent être pris en compte et présentés. Ces normes définissent ce qui doit être considéré comme une dépense fiscale, et elles indiquent comment les gouvernements doivent les comptabiliser. Les normes sont applicables aux exercices financiers à compter du 1er avril 2012. Plus précisément, les normes exigent que les transferts faits par l'entremise d'un système d'imposition soient reconnus dans les dépenses et non en tant que réduction des revenus fiscaux. Les normes définissent un transfert fiscal comme étant un incitatif fiscal qui ne modifie pas le montant de la dette fiscale du contribuable. Ainsi, le transfert fiscal n'offre aucun allègement par rapport aux impôts déjà payés ou actuellement dus.

Afin d'assurer la déclaration appropriée des revenus et des dépenses, depuis 2012, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est orienté vers l'adoption des normes du PSAB et a apporté un changement quant à la façon dont les transferts fiscaux sont comptabilisés et présentés. Les transferts fiscaux sont maintenant comptabilisés et présentés par le ministère parrain pertinent relevant comme des programmes de dépenses, et ils ne sont plus déduits directement des revenus fiscaux. Ce mode de présentation assure la transparence et l'imputabilité. En outre, il représente un incitatif en vue de resserrer les transferts fiscaux inefficaces, et les ministères responsables des dépenses auront ainsi la capacité de réformer les transferts fiscaux au moment de chercher à réaliser des économies potentielles.

Étant donné que le crédit d'impôt pour la production cinématographique devrait être un crédit remboursable, c'est-à-dire que le contribuable n'aurait pas besoin de devoir des impôts pour profiter du crédit (c.-à-d., le crédit n'offre aucun allègement par rapport aux impôts déjà payés ou actuellement dus), ce crédit d'impôt serait considéré, en application des normes du PSAB, comme un transfert fiscal et serait donc reconnu dans les dépenses au sein du ministère parrain (p. ex., Tourisme, Patrimoine et Culture).

Annexe F

Liste de toutes les parties consultées

Notre examen a été réalisé en collaboration avec des producteurs, des intervenants et d'autres organisations pertinentes de l'industrie :

6 février – Rencontre de consultation initiale – participants :

Atlas Films
Appfrogs
Bear Paw Productions
Botsford Productions Inc
CinImage Productions
Connections Productions
Digital Cut Inc.
Flic Studios Inc.
Frame Rates
Hemmings House Pictures
Jben Productions
Les productions Bellefeuille
Les productions Dayo
Les Productions Grana Productions Inc.
Les productions imagique Inc.
Lintu Media
Loogaroo
Molto Italiano Films Productions
Mozus Productions
News-Cast.com
Outreach Productions
Phare-Est Media Inc.
Productions Appalaches
Productions Ciné-Atlantik
Productions du Milieu
Shore Road Pictures Inc.
Silver Fox Productions Inc.

Consultations additionnelles :

MediaNB
AAAPNB
Artslink NB
NB Film Co-op
Syndicats de l'industrie de la télévision et du cinéma du Nouveau-Brunswick
Writers Guild of Canada
Association canadienne de production des médias
Théâtre l'Escaouette
Ray Wilson – Ancien dirigeant de Film NB
Louise Imbeault – Ancienne dirigeante de Radio-Canada
Bear Paw Productions
Botsford Productions Inc
CinImage Productions
Connections Productions
Flic Studios Inc.
Flower Power Production Inc.
Hemmings House Pictures
Loogaroo
Mozus Productions
Les Productions Grana Productions Inc.
Productions du Milieu Inc
Phare-Est Media Inc.
The Postman

Évaluations économiques :

Gouvernement du Nouveau-Brunswick – Ministère des Finances
David Campbell – Jupia Consultants Inc.